

# CAS PRATIQUE N°3

**SARL AU BON GOUT**

**Siège social** : 47, rue Jacques Hillairet – 75012 PARIS

**Jugement du redressement judiciaire 24 janvier 2023**

Procédure : Redressement judiciaire

Mission : assistance

## 1.1. INFORMATIONS JURIDIQUES ET ÉCONOMIQUES

### OUVERTURE DE LA PROCEDURE

Date d'ouverture de la procédure	24/01/2023
Mode de saisine	Déclaration de cessation des paiements
Date de cessation des paiements	31/12/2022

### DUREE DE LA PROCEDURE

Fin de Période d'observation	24/01/2024
------------------------------	------------

### IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Date d'immatriculation	12/02/2008
Dénomination sociale	<b>AU BON GOUT</b>
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Capital social	200.000 €
Siège social	47, rue Jacques Hillairet – 75012 PARIS
Activités principales	Toutes activités de commerce de détail et demi-gros de tous produits alimentaires, de parfumerie, de toilette, hygiène et beauté de tous produits d'épicerie, plats à emporter et éco-produits biologiques et diététiques.
Durée de la personne morale	Jusqu'au 11/02/2107
Date de clôture de l'exercice social	30 juin

### GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Gérant	Monsieur Rodolphe BOURGEON
Gérante	Madame Edlth ALRIC épouse BOURGEON
Gérant	Monsieur Alain BOURGEON

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Nom commercial	BIOCOOL
Date de commencement d'activité	15/01/2008
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Directe

► **Présentation de la société AU BON GOUT**

La SARL AU BON GOUT a été créée en février 2008 par Madame Edith BOURGEON, Monsieur Alain BOURGEON et Monsieur Rodolphe BOURGEON, associés.

La SARL AU BON GOUT exploite un fonds de commerce de distribution de produits alimentaires biologiques et diététiques sous l'enseigne BIOCOOL situé 47, rue Jacques Hillairet – 75012 PARIS.

La majorité des achats sont réalisés auprès de la centrale d'achat BIOCOOL. Les autres approvisionnements sont réalisés en direct auprès de producteurs locaux.

*BIOCOOL est une société spécialisée dans la distribution commerciale de produits alimentaires labellisés Agriculture biologique, et de produits du commerce équitable, d'écoproduits et de cosmétiques.*

*Son réseau est composé de magasins sont des structures commerciales indépendantes coopératives et non coopératives.*

A la date de la demande d'ouverture de la procédure de redressement judiciaire, la SARL AU BON GOUT employait 8 salariés.

Suite à une augmentation de capital par incorporation du report à nouveau de 192.500 €, le capital a été porté à 200.000 €. Il est divisé en 100 parts sociales d'une valeur nominale de 2 000 € chacune attribuées aux associés en proportion de leurs apports, à savoir :

<b>Associés</b>	<b>Nombre de parts sociales</b>
Madame Edith BOURGEON	32
Monsieur Alain BOURGEON	32
Monsieur Rodolphe BOURGEON ( <i>filis de Madame Edith BOURGEON et Monsieur Alain BOURGEON</i> )	32
SAS BOURGEON	3
SA BIOCOOL	1
<b>Total</b>	<b>100 parts</b>

Madame Edith BOURGEON, Monsieur Alain BOURGEON et Monsieur Rodolphe BOURGEON exercent les fonctions de cogérants depuis la création de la société.

Le 29 décembre 2017, la société AU BON GOUT a acquis 381 parts du capital de la société BOURGEON sur 382 parts moyennant la somme de 840 105 €.

Le capital était, au jour du jugement de la procédure de redressement, réparti comme suit :

<b>Associés</b>	<b>Nombre d'actions</b>
AU BON GOUT	381
SA BIOCOOL	1
<b>Total</b>	<b>382</b>

Cette acquisition a été financée :

- A hauteur de 640.000 € par un prêt bancaire consenti par la BRED BANQUE POPULAIRE remboursable en 84 échéances mensuelles constantes de 8.177,54 € assurance incluse.
- A hauteur de 200.105 € sur ses fonds propres.

Les caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

<b>CRÉANCIER</b>	<b>BRED BANQUE POPULAIRE PARIS LA FOURCHE</b> 109, avenue de Clichy 75017 PARIS
<b>DATE D'EMISSION</b>	27 octobre 2017
<b>DATE DE REALISATION</b>	Première échéance : 15 février 2018 Dernière échéance : 15 janvier 2025
<b>MONTANT ACCORDÉ</b>	640.000 €
<b>TAUX INTERET</b>	Taux fixe de 1,28 % par an hors assurance
<b>DURÉE</b>	84 mensualités (7 ans)
<b>MODALITÉS DE REMBOURSEMENT</b>	84 échéances fixes de 8.177,54 € (assurance incluse)
<b>OBJET</b>	Achat d'actions non cotées/ parts de société, sous le libellé « prêt équipement professionnel » <b>Nantissement de fonds de commerce</b> de premier rang portant sur le fonds de commerce de magasin Biocool situé 47, rue Jacques Hillairet à PARIS (75012). <b>Caution solidaire de Monsieur Rodolphe BOURGEON</b> à hauteur de 768.000 €.
<b>GARANTIE</b>	<b>Caution solidaire de Madame Edith BOURGEON</b> à hauteur de 768.000 €. <b>Nantissement de premier rang et sans concours des 381 actions</b> d'une valeur nominale de 100 €, appartenant à la société AU BON GOUT dans la société BOURGEON SAS.

L'état des privilèges et nantissements en date du 29 décembre 2022 fait apparaître les inscriptions suivantes :

<b>TYPE D'INSCRIPTION</b>	<b>DATE DE L'INSCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Nantissement de fonds de commerce</b> Inscription n°495 Au profit de la BRED BANQUE POPULAIRE (18, quai de la Rapée – 75012 PARIS)	01/02/2018	768.000 €

La SAS BOURGEON, créée en 2001, exerce une activité de distribution de produits alimentaires biologiques et diététiques, sous l'enseigne BIOCOOL et est propriétaire d'un fonds de commerce situé au 153, rue Legendre à PARIS (75017).

Monsieur Rodolphe BOURGEON est le gérant de cette société.

Par acte sous-seing privé en date du 02 janvier 2018, la société AU BON GOUT a conclu avec la société BOURGEON une convention de trésorerie présentant les principales caractéristiques suivantes :

<b>Objet :</b>	« Les parties conviennent de faire systématiquement et de façon permanente, usage de la <b>possibilité de pratiquer entre elles des opérations de trésorerie.</b>  Les parties conviennent de se prêter mutuellement leurs excédents de trésorerie <b>sous forme d’avances en compte courant</b> ».
<b>Modalités :</b>	Avances en compte courant consenties pour une durée indéterminée. Avances remboursables à première demande, avec un préavis de 30 jours ouvrés
<b>Rémunération :</b>	1,5% l’an représentant le double du taux du livret A devant servir de base à l’évolution dudit taux
<b>Entrée en vigueur :</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2018
<b>Durée :</b>	Indéterminée, étant précisé que les parties pourront résilier le contrat à la fin d’un trimestre civil moyennant lettre recommandée AR avec préavis de 3 mois

► **Activité au cours de la période d’observation et cession**

L’expert-comptable de la société AU BON GOUT a transmis un compte de résultat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2023, qui fait ressortir un chiffre d’affaires de 396 998 € et un résultat net de – 40 281 €.

Lors de l’audience du 14 mars 2023 appelée à statuer sur le maintien de la période d’observation, il a été abordé l’opportunité d’initier un appel d’offres afin de rechercher des candidats à la reprise de la société au regard des pertes enregistrées et des tensions de trésorerie.

Cet appel d’offres a été initié le 20 mars 2023 et la date limite de dépôt des offres a été fixée au lundi 17 avril 2023.

A la date limite de dépôt des offres, une offre de reprise du fonds de commerce, hors stocks de marchandises, a été déposée chez l’administrateur judiciaire, émanant de la société AUX PRIMEURS moyennant un prix de 300 000 € avec la reprise de l’ensemble des salariés.

Le Tribunal a arrêté le plan de cession totale le 14 juin 23 au bénéfice de cette société dans les termes de son offre.

► **Accord entre associés : protocole du 19 juillet 2023 :**

Madame Edith BOURGEOIS, Monsieur Alain BOURGEON et Monsieur Rodolphe BOURGEON ont trouvé un accord au terme duquel :

→ Monsieur Alain BOURGEON et Madame Edith BOURGEON cède à Monsieur Rodolphe BOURGEON les 32 parts sociales qu’ils détenaient respectivement dans le capital social de la SARL AU BON GOUT, au prix de 1 € chacun.

→ Monsieur Alain BOURGEON et Madame Edith BOURGEON démissionne de leur mandat de co-gérants

En exécution du même protocole, les sommes suivantes seront réglées par Madame Edith BOURGEON en sa qualité de caution solidaire de créances bancaires de la Banque Populaire :

Créance de prêt déclarée par la BRED Banque Populaire au passif de la SARL AU BON GOUT :	191.710 €
Créance de compte courant débiteur déclarée par la BRED Banque Populaire au passif de la SARL AU BON GOUT :	31.910 €
<b>TOTAL</b>	<b>223.620 €</b>

Des quittances subrogatives pour un total de 223.620 € seront émises par la Banque Populaire au bénéfice de Madame Edith BOURGEON correspondant au montant de la créance totale de la banque arrêtée au jour du règlement.

En conséquence de ces versements, Madame Edith BOURGEON sera subrogée dans les droits de la BRED BANQUE POPULAIRE à l'encontre de la SARL AU BON GOUT conformément aux articles 1346 et suivants du Code civil.

Les sommes payées par Madame Edith BOURGEON à la BANQUE POPULAIRE ont été inscrites au crédit de son compte-courant d'associé pour un montant total de 223.620 €.

Conformément aux termes du protocole d'accord, le compte courant de Madame Edith BOURGEON sera cédé à Monsieur Rodolphe BOURGEON pour la somme de 1 € si un plan de redressement était arrêté pour la société AU BON GOUT.

En octobre 2023 et après discussion, la société BIOCOOL donne son accord pour céder à la société AU BON GOUT sa participation détenue au capital de la société BOURGEON moyennant un 1 €. La société AU BON GOUT accepte.

#### ▶ État du passif de la société AU BON GOUT

Le passif provisoire après la cession de juin 23 s'élève à **805 489€**, selon détails ci-dessous :

Créances superprivilégiées	18 400 €
Créances privilégiées	35 235 €
Créances BRED	223 620€
Créances Société BOURGEON	503.234
Créances contestées	25 000 €
<b>TOTAL PASSIF DECLARE</b>	<b>805 489 €</b>

#### ▶ Situation de la société BOURGEON

La société BOURGEON poursuit son activité et génère une activité bénéficiaire selon budget de trésorerie de septembre 2023 à juillet 2024.

Elle n'a pas de passif et dispose d'une trésorerie de 105 000 € en septembre 2023.

***Il est demandé aux candidats de répondre aux questions ci-dessous en indiquant sur les copies le numéro des questions traitées.***

**CAS PRATIQUE N°3 : 8 points**

Monsieur Rodolphe BOURGEON ne s'entend pas avec ses Co-Gérants/associés et les a exclus de la gestion courante.

Monsieur Rodolphe BOURGEON ne souhaite pas coopérer dans le cadre de la procédure de redressement et ne communique pas d'informations sur les difficultés de la société.

**1°) Rédigez un courrier à l'attention de Monsieur Rodolphe BOURGEON sur ces deux points (0,5 point)**

**2°) Présentez l'organigramme du groupe de sociétés avant et après le protocole du 19 juillet 2023 signé entre associés en faisant ressortir les pourcentages (0,5 point)**

**3°) Établissez les soldes intermédiaires de gestion et les bilans fonctionnels des exercices 2022 et 2023 (2 points) (cf tableaux en annexes)**

**4°) Rédigez les origines des difficultés de la société AU BON GOUT au regard des pièces en votre possession (0,5 point)**

BIOCOOL vous interroge sur ses droits en matière de revendication de marchandises dans le cadre de la procédure de redressement :

**5°) Préparer un courrier d'information détaillé sur les conditions de revendication de marchandises (0,5 point)**

Le dirigeant de la société BOURGEON vous interroge sur la poursuite de la convention de trésorerie établie entre la société AU BON GOUT et la société BOURGEON :

**6°) Préparez un courrier de réponse motivé au regard de la situation de l'entreprise (0,5 point)**

Au regard des résultats négatifs sur la période d'observation, une recherche de candidat repreneur a été mise en œuvre.

La banque vous interroge sur l'application de l'article L 642 – 12 al 4 et 1 du code de commerce pour sa créance d'emprunt souscrit par la société AU BON GOUT et qui bénéficie d'un nantissement sur le fonds de commerce de la société

**7°) Préparez un courrier de réponse à la banque :**

- **avant de donner votre avis, vous préciserez les conditions d'application de l'article L 642 – 12 al 4 et 1 et la jurisprudence en vigueur. (0,5 point)**

**8°) L'offre de AUX PRIMEURS ne comprend pas les stocks de marchandises évalués à 73 076 € HT à l'ouverture de la procédure**

La société BOURGEON vous adresse une offre à hauteur de 8 500 € HT : le dirigeant de la société AU BON GOUT y est favorable et le mandataire judiciaire aussi.

**Que faites-vous ? : précisez le fondement juridique. (0,5 point)**

Le tribunal a arrêté le plan de cession totale au profit de AUX PRIMEURS en juin 2023.

**9°) Monsieur Alain BOURGEON, Madame Edith BOURGEON souhaitent céder leurs 64 parts à Monsieur Rodolphe BOURGEON pour 1 euro dans la cadre du protocole qu'ils souhaitent signer.**

**Que devez-vous faire pour que la cession puisse avoir lieu ? préciser le fondement juridique (0,5 point)**

**10 °) en septembre 2023, Monsieur Rodolphe BOURGEON ne veut pas liquider la société AU BON GOUT qui pourtant n'a plus d'activité et souhaite présenter un plan de redressement maintenant qu'il détient majoritairement le capital. Il précise qu'il veut un plan de moins d'un an en sortant de la procédure en janvier 2024.**

Il vous demande conseil pour y parvenir

**Que lui suggérez-vous pour y parvenir étant précisé que le dirigeant n'est pas familier des procédures collectives et des opportunités d'un projet de plan de redressement.**

**Votre solution devra donc être précise en mettant en avant le ou les solutions, les étapes qui vont être nécessaires et les modalités de remboursement possibles. (2 points).**

## **ANNEXES**

- 1 ) Déclaration de cessation des paiements**
- 2) Comptes annuels AU BON GOUT 2023**
- 3) Comptes annuels AU BON GOUT 2022**
- 4) Inventaire**
- 5) États financiers sas BOURGEON**
- 6) Contrat de groupement BIOCOOL**
- 7) Modèle SIG et bilans fonctionnels**
- 8) Prévisions de trésorerie de la société BOURGEON**

## **1 ) Déclaration de cessation des paiements**

1/2

**Demande d'ouverture de  redressement judiciaire (L.631-1 et s. R.631-1 du code de commerce) ou de  liquidation judiciaire (L.640-1 et s. R.640-1 & R.631-1 c.com.)**

Identification de la personne déposant la demande

Nom de naissance : **BOURGEOM** Nom d'usage :  
Prénoms : **Rodolphe Christian**  
Né(e) le 1 à Nationalité : **Française**  
Situation matrimoniale (en cas de mariage, préciser le régime) :  
Domicile : **BAGNOLET**  
Nom de naissance et prénoms du père : **BOURGEOM Alain**  
Nom de naissance et prénoms de la mère : **BOURGEOM Edith**  
Qualité<sup>1</sup> :  Dirigeant d'une société  Entrepreneur individuel (personne physique)  
Assisté(e) ou représenté(e)<sup>2</sup> par :

Identification de l'entreprise en difficulté N° SIREN :

Forme juridique (si société) : **S.A.R.L.**  
Dénomination (si société ou EURL) : **AU BON GOUT** Nom commercial : **BIOCOOP**

Immatriculation au :  RCS et/ou  Répertoire des métiers ou  Non inscrit  
Régime particulier :  EURL  Auto-entrepreneur  Néant

Adresse du siège social (si société) : **47 rue Jacques Hillalret - 75012 PARIS**  
Adresse de l'établissement principal : **47 rue Jacques Hillalret - 75012 PARIS**

Activité : **Commerce de détail et demi-gros de tous produits alimentaires, de parfumerie, de toilette, hygiène et beauté, de tous produits d'épicerie, plats à emporter et éco-produits biologiques et diététiques.**

Code APE/NAF :

Date de début d'activité : **12/02/2008** Date de cessation d'activité (le cas échéant) :  
Capital social (si société) : **200 000 €**  Libération totale  Libération partielle

Coordonnées	Informations importantes
Téléphone : Portable : Email :	Date de cessation des paiements <sup>1</sup> : <b>31 12 2022 (échéance de salaires)</b> Nombre de salariés (à ce jour) : <b>8</b> Nombre de salariés (dans les 6 derniers mois) : Chiffre d'affaires du dernier exercice : <b>1 796 180 €</b> Date de clôture du dernier exercice : <b>30.06.2022</b>

<sup>1</sup> Pour une EURL, cocher « dirigeant d'une société ». Pour un EURL, cocher « entrepreneur individuel (personne physique) ».  
<sup>2</sup> La demande d'ouverture, lorsqu'elle n'émane pas du débiteur lui-même, ne peut être reçue qu'en vertu d'un pouvoir spécial qui n'est pas inclus dans la mission de représentation et d'assistance des avocats (Com., 19/07/1988, n°88-15389).  
<sup>3</sup> Date à partir de laquelle il a été impossible de faire face au passif exigible à l'aide de l'actif disponible, c'est-à-dire la date à laquelle l'entreprise n'a plus été en mesure de régler ses dettes (confer l'article L. 631-1 du code de commerce)

<sup>1</sup> Date à partir de laquelle il a été impossible de faire face au passif exigible à l'aide de l'actif disponible, c'est-à-dire la date à laquelle l'entreprise n'a plus été en mesure de régler ses dettes (confer l'article L. 631-1 du code de commerce)

Handwritten mark

2

	Date de clôture	Chiffre d'affaires HT	Résultat net
Année N-1	30/08/2022	1 796 180 €	- 138 231 €
Année N-2	30/08/2021	2 341 107 €	16 864 €
Année N-3	30/08/2020	2 762 312 €	€

Lieux d'exploitation en dehors de l'établissement principal			
n°	SIRET	Adresse	Greffe dans lequel l'établissement est immatriculé
1		NEANT	

- Avez-vous fait l'objet personnellement d'une procédure de sauvegarde, redressement ou liquidation ou avez-vous été dirigeant d'une société ayant connu l'une de ces procédures ?  oui  non
- Si oui, date d'ouverture, tribunal et s'il y a lieu, dénomination de la société :

**Exposez succinctement l'origine des difficultés de l'entreprise**

Dans un contexte de recul général de la consommation, baisse progressive du chiffre d'affaires depuis 2021, qui s'est accentuée depuis le début de l'année 2022.

- En cas de demande de redressement, exposez les moyens envisagés pour redresser la situation de l'entreprise en difficulté durant la période d'observation
- En cas de demande de liquidation judiciaire, expliquez pourquoi le redressement est manifestement impossible

Etalement des dettes, notamment des dettes bancaires afin que les échéances soient en corrélation avec les capacités financières actuelles de l'entreprise.

VS

ETAT DU PASSIF (dettes) de l'entreprise ou du patrimoine affecté (EIRL) <sup>4</sup>		
Créanciers (Nom, prénom et adresse /dénomination et siège)	Échu et exigible <sup>5</sup>	A échoir <sup>6</sup>
<b>Salariés :</b>		
Salaires net à payer du mois de décembre 2022 exigibles le 31/12/2022		11 725 €
<b>Établissements financiers (prêts, découverts, mobilisation de créances...) :</b>		
BRED Prêt de 640 000 € (échéance mensuelle 8 177,54 €)		196 502 €
BRED découvert autorisé		31 041,31 €
<b>Dettes fiscales et/ou sociales :</b>		
Trésor Public		1 438 €
Urssaf Paris IDF-		5 379 €
Aglirc Arco		1 048 €
Prélèvement à la source		mémoire
<b>Autres dettes (fournisseurs, crédits-bails, bailleur, divers...) :</b>		
ADE CONSEIL	1 560,00 €	
AXIMA	1 778,28 €	
AZUREL	7 835,78 €	
BIOALIZE	2 600,00 €	
BIOCOOL	28 977,69 €	
BAUDION	578,47 €	
DOMAINE DE LA BAUDRIERE	999,00 €	
DIADIS	1 366,04 €	
ELIS	1 374,42 €	
MÁXIBURO	575,75 €	
ECOCERT	482,40 €	
BRASSERIE DE L'ETRE	374,11 €	
LACASSAGNE	229,27 €	
MEDIA TRANSPORT	6 344,76 €	
MEO CAFE	829,23 €	
RVP	11 042,19 €	
THYSSENKRUP	1 166,39 €	
BOURGEON Rodolphe (rémunération mensuelle 5 973 €)	11 946,00 €	
BOURGEON, : (filiale de <u>AV BON GOVT</u> )		429 551 €
<b>TOTAL DU PASSIF (échu et à échoir) :</b>	<b>79 859,78 €</b>	<b>676 684,31 €</b>
<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>756 544,09 €</b>	

<sup>4</sup> L'état du passif (dettes) doit être établi à la date de la demande ou dans les sept jours qui précèdent

<sup>5</sup> Dettes exigibles = dettes arrivées à échéance et pouvant être immédiatement réclamées par le créancier

Dettes à échoir = dettes non encore arrivées à échéance

4

ETAT DES ACTIFS de l'entreprise ou du patrimoine affecté (EIRL) <sup>6</sup>	
Description	Montant
<b>Immobiliers (murs du fonds, maison, terrain... appartenant à la personne exerçant l'activité) :</b>	
Néant	
<b>Éléments corporels (matériels, mobiliers d'exploitation, véhicules, stocks...) :</b>	
Immobilisations corporelles VNC au 30 06 2022 :	38 574 €
Stocks Valeur au 30 06 2022	103 786 €
<b>Éléments ou immobilisations incorporels (fonds de commerce, droit au bail, brevets, marques...) :</b>	
Fonds de commerce	Mémoré
<b>DO par les clients (estimation globale du compte client, net de mobilisation) (Détail à donner dans annexe 2) :</b>	
<b>Titres et participations dans d'autres personnes morales :</b>	
Parts sociales BOURGEON : Valeur comptable 840 105 € Blocoot capitalisation	Mémoré 63 080 €
<b>Crédits de TVA, crédit d'impôts sur les sociétés (carry-back), dégrèvements divers... :</b>	
Dépôt de garantie	23 489 €
<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>228 909 €</b>

<sup>6</sup> L'état des actifs doit être établi à la date de la demande ou dans les sept jours qui précèdent

5

Situation de trésorerie datant de moins d'un mois			
Banques	Disponible	Découvert	
	(seulement si solde positif)	Autorisé	Utilisé
BRED		30 000 €	31 041 €
Caisse : Mémoire		Solde :	

SALARIÉS	
Nom et prénom	Adresse
<i>Présents dans l'entreprise, ou en congé (maternité, parental, maladie) - ou compléter l'annexe 1</i>	
	Voir liste jointe
<i>Dont contrats rompus ou démissions :</i>	
<i>Instances en cours au conseil des prud'hommes :</i>	
Néant	
<i>En cas d'instances aux Prud'hommes en cours, nom de l'avocat de l'employeur :</i>	
- Existe-t-il un comité d'entreprise : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non - À défaut, des délégués du personnel : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
<i>Prénom, nom et adresse des membres du comité d'entreprise ou à défaut, des délégués du personnel habilités à être entendus par le tribunal (si déjà désignés, annexer une copie du PV d'élection) - Précisez la date de fin du mandat :</i>	
L'entreprise est-elle en mesure de faire face au paiement des prochains salaires ? <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	

M

Cas particuliers

Personnes responsables solidairement des dettes sociales (associés de SNC, associés commandités, membres de GIE)	
Nom et prénom / dénomination	Domicile / Siège
Néant	

L'entreprise exerce-t-elle une profession libérale soumise à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ?  oui non  Si oui, désignation de l'ordre professionnel ou de l'autorité)

L'entreprise exploite-t-elle une ou des installations classées au sens du titre 1er du livre V du code de l'environnement ?  oui non  Si oui, fournir la copie de l'autorisation ou la déclaration)

L'entreprise exploite-t-elle un établissement de crédit, un établissement de monnaie électronique, un établissement de paiement ou est une entreprise d'investissement (R.613-14 s. du code monétaire et financier) ?  oui non

Affiliations

N° URSSAF :

N° affiliation Pôle emploi : Convention

collective applicable :

N°TVA intracommunautaire :

Personnes s'étant portées caution de l'entrepreneur individuel ou de la société (dirigeants, associés, conjoint...)

Nom des cautions, Adresse	Bénéficiaire (banque)	Montant de la caution
BOURGEOIN Rodolphe BOURGEOIN Edith BOURGEOIN Alain	BRED	640 000 €

Documents joints à la demande (article R.631-1 et le cas échéant R.641-1 c.com.)	Oui	Non
Extrait d'immatriculation au RCS (Kbis) ou au Répertoire des Métiers de moins de 7 jours (joindre un avis INSEE pour les non-inscrits)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
État actif et passif des sûretés et engagement hors bilan de moins de 7 jours (état complet disponible au greffe service privilèges et nantissements ou sur www.infogreffe.fr)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Comptes annuels du dernier exercice	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Situation de trésorerie de moins d'un mois (relevé bancaire de tous les comptes de l'entreprise et les comptes personnels des entrepreneurs individuels)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie de la pièce d'identité du chef d'entreprise ou du représentant légal (en cours de validité)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans le cas où l'un ou l'autre de ces documents ne peut être fourni ou ne peut l'être qu'incomplètement, indiquer les motifs qui empêchent cette production :		
Le prévisionnel d'exploitation sera adressé au Tribunal avant l'audience, les congés de fin d'année n'ayant pas permis de l'établir.		

Je soussigné(e) demande l'ouverture d'une procédure de :

- Redressement judiciaire       Liquidation judiciaire

Atteste sur l'honneur l'absence de mandat ad hoc ou de procédure de conciliation relatives à l'entreprise ou au patrimoine en cause, dans les 18 mois précédant la présente demande ou :

Déclare que dans les 18 mois précédant la présente demande :

un mandataire ad hoc a été désigné :  
 Date de désignation :  
 Son nom :  
 Autorité qui l'a désigné :

une procédure de conciliation a été ouverte :  
 Date d'ouverture :  
 Nom du conciliateur :  
 Autorité qui y a procédé :

Et s'agissant de la désignation (souhaitée, possible ou obligatoire) d'un administrateur judiciaire :

N'a pas d'administrateur judiciaire à proposer au tribunal.

ou

Souhaite proposer un administrateur judiciaire à la désignation du tribunal en la personne de (nom et adresse) :

Concernant le débiteur personne physique, en cessation des paiements et dont le redressement est manifestement impossible, souhaitant bénéficier d'un rétablissement professionnel :

Donne mon accord à l'ouverture d'une procédure de rétablissement professionnel et atteste satisfaire aux conditions prévues par les articles L.645-1 et L.645-2 du code de commerce, à savoir :

- N'avoir pas cessé mon activité commerciale ou artisanale depuis plus d'un an, n'avoir pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une procédure de liquidation judiciaire clôturée pour insuffisance d'actif ou d'une décision de clôture de procédure de rétablissement professionnel
- Déclarer que la valeur de réalisation des actifs visés en page 4 est inférieure à 15 000 €  
Précisez les modalités d'évaluation de ces actifs :
- N'avoir employé aucun salarié au cours des six derniers mois et n'être impliqué dans aucune instance prud'homale
- Ne pas avoir la qualité d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL) concernant mon activité en difficulté

Fait à PARIS

le 30 12 2022

(Signature précédée de la mention « Certifié sincère et véritable »)

## **2) Comptes annuels AU BON GOUT 2023**





IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis  
2024

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

**REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES**

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions	e		
moins que celles visées en (a)	f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)		

**REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES**

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
				5	6	7	8
Cf état annexe							

**DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

**REMUNERATIONS**

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Retenues d'impôts sur les salaires, de commissions et de courtages (b)			
<b>MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A</b>	<b>0 %</b>	<b>15 %</b>	<b>19 %</b>
IVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
IVLT imputés sur les PVLT de l'exercice			
IVLT réalisée au cours de l'exercice			
IVLT restant à reporter			

**CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	



Désignation de l'entreprise SARL Au bon goût  
 Adresse 47 RUE JACQUES HILLAIRET 75012 PARIS

ANNÉE 2023 ou exercice du 01/07/2022  
 au 30/06/2023

**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES** : v. notice

—	COMPLETE
IS	
FE	
YC	
C	
OC	
IS	
C	
IE	TURIER
AI	
K	
	T

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice <input checked="" type="checkbox"/> )	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice <input checked="" type="checkbox"/> )	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice <input checked="" type="checkbox"/> )	Valeur des avantages en nature (v. notice <input checked="" type="checkbox"/> )	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice <input checked="" type="checkbox"/> )	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice <input checked="" type="checkbox"/> )	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice <input checked="" type="checkbox"/> )	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
40 133				40 133				40 133
32 069				32 069				32 069
24 699				24 699				24 699
19 481				19 481				19 481
13 897				13 897				13 897
13 650				13 650				13 650
11 837				11 837				11 837
7 105				7 105				7 105
5 711				5 711				5 711
4 454				4 454				4 454
173 037				173 037				173 037

\*\* TOTAUX

<b>I - AUTRES FRAIS</b>	10
Montants de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	42
<b>Total</b>	42

<b>- ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE</b> (v. notice <input 2"="" checked="" type="checkbox/&gt;) :&lt;/td&gt; &lt;/tr&gt; &lt;tr&gt; &lt;td colspan="/> <b>Total des dépenses</b>				<b>Bénéfices imposables</b> <input "="" 18="" 838="" 875"="" 934="" checked="" data-label="Text" type="checkbox/&gt;)&lt;/td&gt; &lt;td&gt;(137 924)&lt;/td&gt; &lt;/tr&gt; &lt;/table&gt; &lt;/div&gt; &lt;div data-bbox="/> <p>Form et qualité du signataire <b>BOURGEOIS ALAIN GERANT</b> A <u>PARIS</u> le <u>30/09/2023</u>      Signature,</p>	
---	--	--	--	--	--

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : SARL 1 AV / SON GOUT Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise 47 RUE JACQUES HILLAIRET 75012 PARIS Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 5 0 2 4 1 3 5 6 0 0 0 0 1 7 Néant

		Exercice N clos le		N-1	
		3 0 0 6 2 0 2 3	3 0 0 6 2 0 2 3	3 0 0 6 2 0 2 2	3 0 0 6 2 0 2 2
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)	AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CK	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		886
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		38 574
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (3)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	840 205	840 205
	Créances rattachées à des participations	III	BC	63 080	63 080
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	23 086	23 469
<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>926 371</b>	<b>BK</b>	<b>926 371</b>	<b>966 215</b>
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		103 786
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	8 900	8 900
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	10 201	10 201
	Autres créances (3)	BZ	CA	321 898	20 711
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE		2 804
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	122 800	7 331
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	12 901	23 719
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>476 699</b>	<b>CK</b>	<b>476 699</b>
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>1 403 070</b>	<b>1A</b>	<b>1 403 070</b>

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : 86 166 (3) Part à plus d'un an : CR

Clauses de réserve de propriété : Immobilisations : Stocks : Créances :

(2)

## BILAN - PASSIF avant répartition

6515

Désignation de l'entreprise : SARL BEN 60-1

Néant  \*

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....200...000.....)	DA	200 000		200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	8 222		8 222
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH	9 992		148 223
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	53 789		(138 231)
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (I)</b>	<b>DL</b>	<b>272 002</b>	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>DO</b>			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>DR</b>			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	188 742		243 723
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	511 454		442 624
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	117 369		128 002
	Dettes fiscales et sociales	DY	43 513		82 734
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	269 990		9 270	
Compte régl.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	<b>EC</b>	<b>1 131 068</b>		<b>906 353</b>
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	<b>EE</b>	<b>1 403 070</b>		<b>1 124 567</b>
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 036 595		756 536	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			835	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**COMPTES DE RESULTAT DE L'EXERCICE (EN MILIARDS D'EUROS)**

Néant  \*

Designation de l'entreprise : <u>SARL - M. Ex 601</u>		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises*	FA	1 434 820	FB		FC	1 434 820	1 796 180	
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF		
			FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets*	IJ	1 434 820	FK		FL	1 434 820	1 796 180	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO		(729)	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	2 457	626	
	Autres produits (1) (11)					EQ	225	183	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	1 437 502	1 796 260
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	929 561	1 205 519	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	103 786	33 309	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		(1 061)	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	227 137	211 604	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	25 658	31 844	
	Salaires et traitements*					FY	232 105	311 601	
	Charges sociales (10)					FZ	85 611	105 332	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immo. { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions Sur actif circulant : dotations aux provisions* Pour risques et charges : dotations aux provisions			dont fonds de commerce	HS		GA	9 807	10 027
							GB		
							GC		
							GD		
	Autres charges (12)					GE	23 369	18 914	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	1 637 035	1 927 089	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	(199 533)	(130 828)	
<b>opérations en banque</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI			
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	191	43	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	191	43
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	13 003	7 139	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	13 003	7 139
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(12 812)	(7 096)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	(212 345)	(137 924)	

**4) COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

8

Désignation de l'entreprise : SARL *AU BON GOÛT* Néant  \*

		Exercice N		Exercice N-1	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	IIB	300 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	IIC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	IID	300 000		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	IIE		307	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	IIF	33 866		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	IIG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	IIH	33 866		307
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		III	266 134		(307)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		IJK			
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		IIL	1 737 692		1 796 303
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		IIM	1 683 904		1 934 534
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		IIN	53 789		(138 231)
<b>REVENUS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	IO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	IOY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IOG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	IOH			
	{ - Crédit bail immobilier	IOI			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IOJ			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IOK			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IOL	11 125		3 343
	6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IOM			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	ION			
	6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	IOO			
	(9) Dont transferts de charges	IOA	2 457		626
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	IOB	39 447	A5 27 349	48 047
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	IOC			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	IOD	14 959		18 247
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	IOE	8 999	obligatoires A9 30 448		
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	IOF	8 213	dont cotisations Madelin A7 786		
<b>(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)</b>		<b>Exercice N</b>			
		<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>Produits exceptionnels</b>	
VCEAC		33 866			
PCEAC				300 000	
<b>(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :</b>		<b>Exercice N</b>			
		<b>Charges antérieures</b>		<b>Produits antérieurs</b>	

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2011

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations		Acquisitions, crédits, apports et virements de poste à poste 3	
		TOTAL I				TOTAL II					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD	6 578	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	30 647	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV	432 149	KW		KX	1 906	
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	20 523	LC		LD	1 922	
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	483 319	LO		LP	3 828	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
	Autres participations				8U	903 285	8V		8W		
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	23 469	1U		1V	375	
TOTAL IV				LQ	926 754	LR		LS	375		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	1 416 652	0H		0J	4 203		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Distinctions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Régularisation légale * ou évaluation au bilan en équivalence 4			
		par virement de poste à poste 1		par cassation à titre de hors service ou résultat d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		IO		LV	6 578	LW		1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agents et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	30 647	MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers		IU		MM	434 055	MN		MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	22 445	MT		MU	
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
TOTAL III		IV		NG	487 147	NH		NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W		
	Autres participations		10		0X		0Y	903 285	0Z	903 285	
	Autres titres immobilisés		11		1B		1C		1D		
	Prêts et autres immobilisations financières		12		1E	383	1F	23 461	1G	23 461	
	TOTAL IV		13		1J	383	1K	926 746	1H	926 746	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		0K	494 109	0L	926 746	0M	926 746		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 0 0 6 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL PARI29

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- 1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- 2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- 3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- 4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- 5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

### CADRE B

#### DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE


Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise : SARL Au bon goût Néant  \*

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	6 578	PF		PG	6 578	PH	
<b>TOTAL I</b>		<b>RK</b>	<b>6 578</b>	<b>RM</b>		<b>RN</b>	<b>6 578</b>	<b>RO</b>	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	29 761	QA	784	QB	30 545	QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	396 787	QE	7 412	QF	404 199	QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	17 309	QM	1 611	QN	18 920	QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>		<b>QU</b>	<b>443 858</b>	<b>QV</b>	<b>9 807</b>	<b>QW</b>	<b>453 665</b>	<b>QX</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II)</b>		<b>QN</b>	<b>450 436</b>	<b>QP</b>	<b>9 807</b>	<b>QQ</b>	<b>460 243</b>	<b>QR</b>	

**CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
Fonds commercial	RP	RO	RR	RS	RT	RU			RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
<b>TOTAL I</b>	<b>RW</b>	<b>RX</b>	<b>RY</b>	<b>RZ</b>	<b>SB</b>	<b>SC</b>			<b>SD</b>	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4			R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4	
	Inst. génc. agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9			T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. génc. agenc. divers	U1	U2	U3	U4	U5			U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8			X1	
<b>TOTAL II</b>	<b>X2</b>	<b>X3</b>	<b>X4</b>	<b>X5</b>	<b>X6</b>	<b>X7</b>			<b>X8</b>	
Autres participations	NL			NM					NO	
<b>TOTAL III</b>										
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV	
Total général non venant de participations (P + NQ + NR)	NW			NY		NZ				
		Total général non venant (NS + NT + NU)			Total général non venant (NW - NY)					

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				
Montant net au début de l'exercice		Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL Au sein 6005Néant  \*

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
	1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des dépensements miniers et pétroliers *	BT	TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	BU	TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	BV	TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	BX	TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	DB	D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	BY	TP		TQ		TR	
	<b>TOTAL I</b>	BZ	TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur comptes à payer *	5R	5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y	
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV		TW		TX	
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
- corporelles			6E	6F	6G	6H		
- titres mis en équivalence			02	03	04	05		
- titres de participation			9U	9V	9W	9X		
- autres immobilisations financières(1)*			06	07	08	09		
Sur stocks et en cours		6N	6P	6R	6S			
Sur comptes clients		6T	6U	6V	6W			
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	6Y	6Z	7A			
<b>TOTAL III</b>		7B	TY	TZ	UA			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		7C	UB	UC	UD			
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF					
	- financières	UG	UH					
	- exceptionnelles	UJ	UK					

\* Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SARL Au 60/60		Néant <input type="checkbox"/> *									
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UI	63 080	UM	63 080	UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	23 086	UV	23 086	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	10 201		10 201						
	Créances représentative de titres (Provision pour dépréciation après déduction des plus ou remis en garantie * 00)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	301		301						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6 010		6 010					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	623		623					
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	314 963		314 963						
	Charges constatées d'avance	VS	12 901		12 901						
	<b>TOTAUX</b>		VT	431 165	VU	431 165	VV				
REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH	188 742		94 269		94 473				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	8 665		8 665						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	117 369		117 369						
Personnel et comptes rattachés		8C	6 422		6 422						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	29 057		29 057						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	6 542		6 542						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 491		1 491						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	502 790		502 790						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	269 990		269 990						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZI									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>		VY	1 131 068	VZ	1 036 595		94 473				
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	93 070	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL <u>AU BON GOUT</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :								
				3	0	0	6	2	0	2	3	
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				WA	53 789			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WB	
	Avantages personnels non déductibles * / sauf amortissements à porter ligne ci-dessous			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexes D)			RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX				
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7		
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %								I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								WN	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										WR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW					
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										V1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										V3		
								<b>TOTAL I</b>		WR	53 789	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				WS				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *										WT		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU		
Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)										WV	
	- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)										WH	266 134
	- imposées aux taux de 19 %										WP	
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW	
	- imputées sur les déficits antérieurs										XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A				XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY		
Majoration d'amortissement *										XD		
Abattement sur bénéfices et exonérations	Entreprises nouvelles (prise d'entreprises en difficulté 44 sections)		K9	Entreprises nouvelles 44 sections		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)		L5	XF		
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV	Zones d'intérêt (assemblés immobiliers cotés (art. 2081*))		K3	Zones de restructuration de la défense (art. 44 septies C)		PA			
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quaterdecies)		1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC			
				Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XS		
Réductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EX 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Créance déduite par le conjoint ou autre du couple		ZI					
Réduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2		
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>								<b>TOTAL II</b>		XH	266 134	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	déficit (II moins I)		XJ	212 345				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL		
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>										NN		
										XO	212 345	



Désignation de l'entreprise : SARL Au L&N 6225 Néant  \*

I. SUIVI DES DÉFICITS

Table with 3 columns: Description, Code, Amount. Rows include: Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1) (K4, 303 864), Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (K4bis), Nombre d'opérations sur l'exercice (K4ter), Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A) (K5), Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5) (K6, 303 864), Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO) (YJ, 212 345), Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ) (YK, 516 209).

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI dotations de l'exercice ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

Table with 3 main columns: Description (à détailler, sur feuillet séparé), Dotations de l'exercice, Reprises sur l'exercice. Rows include: Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI \* (ZV, ZW), Provisions pour risques et charges \* (8X, 8Y, 8Z, 9A, 9B, 9C), Provisions pour dépréciation \* (9D, 9E, 9F, 9G, 9H, 9J), Charges à payer (9K, 9L, 9M, 9N, 9P, 9R, 9S, 9T), TOTAUX (YN - ZV à 9S) et (YO - ZW à 9T) (YN, YO). Arrows point to 'ligne WI' and 'ligne WU'.

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Table with 4 columns: Description, Montant au début de l'exercice, Imputations, Montant net à la fin de l'exercice. Row: Montant de la réintégration ou de la déduction (LI).

1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent. Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL <u>A SON</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	148 223	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(138 231)		Dividendes		ZE						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF						
	TOTAL I	OF	9 992		Report à nouveau		ZG		9 992				
										TOTAL II		ZH	9 992
										(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)			
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS EXTERNES	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAIL DES FONDS AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT								
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	121 674		119 481					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU			700					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	45 454		17 758					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				VV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	60 009		73 665					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZI	227 137		211 604					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	4 923		6 478					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	20 735		25 366					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	25 658		31 844					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (sur taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	100 812		140 151					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	158 538		122 812					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle soumise au titre des salaires DADS de 2023)*				OB	184 480							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)												
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG								
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL Au Bois Vert Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
1 FDC	494 109			460 243	33 866
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

I - Immobilisations *	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			Plus-values taxables à 19 % (1)			
				⑦	⑧	⑨		Long terme		
								19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
1	300 000	266 134				266 134				
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisés	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	<b>CADRE A :</b> plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑧)						266 134	
	<b>CADRE B :</b> plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B)	(C)		
<b>CADRE C :</b> autres plus-value taxable à 19 % (⑪)								

Des explications concernant cette rubrique sont données dans le mode n° 2032  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL LA LOU Néant

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Table with 5 columns: Origine, Montant net des plus-values réalisées\*, Montant antérieurement réintégré, Montant compris dans le résultat de l'exercice, Montant restant à réintégrer. Rows include Plus-values réalisées au cours de l'exercice and Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs.

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Table with 5 columns: Origine des plus-values et date des fusions ou des apports, Montant net des plus-values réalisées à l'origine, Montant antérieurement réintégré, Montant rapporté au résultat de l'exercice, Montant restant à réintégrer. Includes a TOTAL row at the bottom.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL Au bon nuit

Néant  \*

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/> ou 12.8% <input type="checkbox"/>	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <input type="checkbox"/> *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <input type="checkbox"/> *	

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
	N-1					
	N-2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SARL Au bon gout Néant  \*

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③
		donnant lieu à complément d'impôt ④	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ⑤	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

Désignation de l'entreprise : SARL <b>ALBU GOLF</b>		Néant <input type="checkbox"/>		
Exercice ouvert le : 01/07/2022		et clos le : 30/06/2023		
Durée en nombre de mois		1	2	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>				
Effectif moyen du personnel * :		YP	7	
dont apprentis		YF		
dont handicapés		YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>				
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 434 820		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT			
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	<b>1 434 820</b>		
<b>I- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	225		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues	OF			
Variation positive des stocks	OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	2 457		
Entrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	<b>2 682</b>		
<b>II- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)</b>				
Achats	ON	941 927		
Variation négative des stocks	OQ	103 786		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	93 370		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS			
Impôts déductibles de la valeur ajoutée	OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	23 369		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY			
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	<b>1 162 452</b>		
<b>V- Valeur ajoutée produite</b>				
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	275 049		
<b>- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DBF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DBF).	SA	275 049		
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE				
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 434 820	Effectifs au sens de la CVAE *	
	BY		7	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX			
Période de référence	GY	01/07/2022	GZ	30/06/2023
Date de cessation	HR			

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.  
Les explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/2

(1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 2 3 N° SIRET 5 0 2 4 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A. BON

ADRESSE (voie) 47 RUE JACQUES HILLAIRET

CODE POSTAL 75012 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 4

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 96

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille BULGEON Prénom(s) RODOLPHE

Nom d'usage % de détention 32.00 Nb de parts ou actions 32

Naissance : Date 1<sup>er</sup> N° Département 93 Commune LES LILAS Pays FR

Adresse : N° 14 Voie Rue

Code postal Commune Pays FR

Titre (2) Mme Nom de famille Prénom(s) EDITH

Nom d'usage BULGEON % de détention 32.00 Nb de parts ou actions 32

Naissance : Date 03/04/50 N° Département 77 Commune Paris Pays FR

Adresse : N° 6 Voie Rue

Code postal Commune Paris Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle. Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

23

N° de dépôt



(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 6 2 0 2 3

N° SIRET

5 0 2 4 1 3 5 6 0 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL AN SAUT GOUT

ADRESSE (voie)

47 RUE JACQUES HILLAIRET

CODE POSTAL

75012

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

4

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

96

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

BALGEO

Prénom(s)

ALAIN

Nom d'usage

% de détention

32.00

Nb de parts ou actions

32

Naissance :

Date

N° Département

75

Commune

PARIS

Pays

FR

Adresse :

N°

6

Voie

CF

Code postal

Commune

Pays

FR

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

24

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 6 2 0 2 3

N° SIRET

5 0 2 4 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL BOURGEOIS ALRIC

ADRESSE (voie)

47 RUE JACQUES HILLAIRET

CODE POSTAL

75012

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique

SAS

Dénomination

BOURGEOIS ALRIC

N° SIREN (si société établie en France)

4 3 8 0 6 7 0 0 1

% de détention

99.74

Adresse :

N° 153

Voie

RUE LEGENDRE

Code postal

75017

Commune

PARIS

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

## DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1	
	30/06/2023	12	30/06/2022	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES				
20500000 Concessions et droit similaire			6 578	100.00
28050000 Concessions et droit similaire			6 578	100.00
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS			886	100.00
21540000 Matériel industriel			30 647	100.00
28154000 Amort. Mat. de vente et magasin			29 761	100.00
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			38 574	100.00
21810000 Install générales, agencements			311 220	100.00
21815000 Agencements non fonciers			120 929	100.00
21830000 Matériel bureau , informatique			17 038	100.00
21840000 Mobilier			3 485	100.00
28181000 Amort. agencmt Foncier			275 859	100.00
28181500 Amort. agencet non Foncier			120 929	100.00
28183000 Amort. matériel de bureau			13 990	100.00
28184000 Amort. Mobilier			3 319	100.00
AUTRES PARTICIPATIONS	840 205	840 205		
26110000 CAPITALISATION BIOCOOP	100	100		
26120000 Titres BAS	840 105	840 105		
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	63 080	63 080		
26720000 BIOCOOPÉ.- CAPITALISATION	63 080	63 080		
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	23 086	23 469	383	1.63
27500000 Dépôt et cautionnement versés	23 086	23 469	383	1.63
<b>Total II</b>	<b>926 371</b>	<b>966 215</b>	<b>39 844</b>	<b>4.12</b>
MARCHANDISES			103 786	100.00
37000000 Stocks de marchandises			103 786	100.00
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	8 900		8 900	
40910000 Fournisseurs Avances, acompte	8 900		8 900	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	10 201		10 201	
41100000 Clients	10 201		10 201	
AUTRES CREANCES	321 898	20 711	301 186	NS
40100000 Fournisseurs	2 950	69	2 881	NS
40980000 Rabais, remises, ristournes à	7 013	1 320	5 693	431.19
43870000 Produits à recevoir	301	15 189	14 888	98.02
44566000 T.V.A. s autre bien et service	3 244	2 776	469	16.89
44586000 Taxes sur le chiffre d'affaire	2 766	134	2 632	NS
44700000 Autre impôt,taxe,versemt assi.	623		623	
46200000 Créances sur cessions d'immob.	300 000		300 000	
46720000 FRS P/BOURGEO N		1 224	1 224	100.00
46770000 Avance AJRS Administrateur	5 000		5 000	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		2 804	2 804	100.00
50300000 Actions		2 804	2 804	100.00

**DETAIL BILAN ACTIF**

<b>ACTIF</b>	<b>Exercice N</b> 30/06/2023 12	<b>Exercice N-1</b> 30/06/2022 12	<b>Ecart N / N-1</b>	
			<b>Euros</b>	<b>%</b>
<b>DISPONIBILITES</b>	122 800	7 331	115 468	NS
51120000 Remises CHEQUES		56	56	100.00
51130000 Remises ESPECES		1 955	1 955	100.00
51140000 Remise TR		1 449	1 449	100.00
51141000 Remises CARTES TR		243	243	100.00
51200000 BQ DELUBAC (RJ)	116 594		116 594	
51210000 BQ POPULAIRE	6 156		6 156	
51220000 DELUBAC (PAS - RJ)	49		49	
53000000 Caisse		3 628	3 628	100.00
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	12 901	23 719	10 818	45.61
48600000 Charges constatées d'avance	12 901	23 719	10 818	45.61
<b>Total III</b>	476 699	158 352	318 346	201.04
<b>TOTAL GENERAL</b>	1 403 070	1 124 567	278 503	24.77

## DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 30/06/2023 12	Exercice N-1 30/06/2022 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>CAPITAL</b>	200 000	200 000		
10130000 Cap. souscrit appelé, versé	200 000	200 000		
<b>RESERVE LEGALE</b>	8 222	8 222		
10610000 Réserve légale	8 222	8 222		
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	9 992	148 223	138 231	93.26
11000000 Report à nouveau(solde crédit)	9 992	148 223	138 231	93.26
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)</b>	53 789	138 231	192 019	138.91
<b>Total I</b>	272 002	218 214	53 789	24.65
<b>EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	188 742	242 888	54 146	22.29
16400000 Emprunt 640.000 €	188 742	242 888	54 146	22.29
<b>CONCOURS BANCAIRES COURANTS</b>		835	835	100.00
51210000 BQ POPULAIRE		835	835	100.00
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES</b>	511 454	442 624	68 830	15.55
16800000 Emprunt BAS	8 665	429 551	420 886	97.98
45500000 C/C Rodolphe BOURGEON		5 973	5 973	100.00
45510000 C/C SAS BOURGEON	502 011		502 011	
45520000 C/C Mr Mme BOURGEON	779	7 100	6 321	89.03
<b>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b>	117 369	128 002	10 634	8.31
40100000 Fournisseurs	100 773	125 482	24 710	19.69
40810000 Fournisseurs	16 596	2 520	14 076	558.52
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	43 513	82 734	39 221	47.41
42100000 Personnel Rémunérations dues	6 422	11 832	5 410	45.72
42820000 Dettes prov. congés à payer		15 514	15 514	100.00
43100000 Sécurité sociale	5 097	6 040	943	15.61
43700000 Cotisations diverses	20 163	36 948	16 784	45.43
43702000 Cotisations diverses	987	1 381	394	28.53
43703000 Cotisations diverses	906	1 021	115	11.29
43720000 AG2R - MUTUELLE	803	736	67	9.14
43730000 AG2R Retraite ARRCO	715	1 179	464	39.37
43780000 Prévoyance AG2R REUNICA	386	229	157	68.40
43820000 Chges sociales congés à payer		4 857	4 857	100.00
44120000 Prélèvement à la source	53	103	50	48.23
44551000 T.V.A. à décaisser	6 542	600	5 942	990.33
44700000 Autre impôt,taxe,versemtt assi.		857	857	100.00
44860000 Charges à payer	1 438	1 438		
<b>AUTRES DETTES</b>	269 990	9 270	260 720	NS
46700000 NDF RODOLPHE BOURGEON	9 141	9 251	110	1.19
46730000 NDF EDITH BOURGEON		19	19	100.00
46750000 Passif RJ	31 707		31 707	
46760000 DETTE RJ	229 142		229 142	
<b>Total IV</b>	1 131 068	906 353	224 714	24.79



## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2023 12	30/06/2022 12	Euros	%
<b>VENTES DE MARCHANDISES</b>	1 434 820	1 796 180	361 360	20.12
70700000 Ventes à 20%	140 060	187 768	47 708	25.41
70701000 Ventes à 10%	435	4 627	4 192	90.60
70710000 Ventes à 5,5%	1 282 670	1 603 296	320 626	20.00
70720000 Ventes M/SES 20%	10 977		10 977	
70760000 Ventes à 2,1%	678	489	189	38.66
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	1 434 820	1 796 180	361 360	20.12
<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>		729	729	100.00
74000000 Subventions d'exploitations		729	729	100.00
<b>REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES</b>	2 457	626	1 831	292.48
79100000 Transf charges d'exploitation	2 457	626	1 831	292.48
<b>AUTRES PRODUITS</b>	225	183	42	22.92
75800000 Prodt divers gestion courante	225	183	42	22.92
<b>Total des Produits d'exploitation</b>	1 437 502	1 796 260	358 759	19.97
<b>ACHATS DE MARCHANDISES</b>	929 561	1 205 519	275 958	22.89
60700200 Achats BIOLIDIS	211	321	111	34.39
60700300 Achats ECODIS	5 783	7 274	1 491	20.50
60711000 BIOCOOL- SEC	303 955	358 761	54 807	15.28
60712000 BIOCOOL- ULTRA FRAIS	163 707	210 771	47 063	22.33
60713000 BIOCOOL- NON ALIMENT.	67 067	84 623	17 555	20.75
60714000 BIOCOOL- Fruits et Légumes	124 323	138 388	14 065	10.16
60715000 BIOCOOL- CONSOMM.	2 122	2 618	496	18.95
60716000 BIOCOOL- COMMUNICAT°	249	493	244	49.49
60721000 Achats LOCAUX - SEC	2 426	3 215	789	24.55
60722000 Achats LOCAUX -Ultra frais Surg	27 029	46 015	18 986	41.26
60723000 Achats LOCAUX - NON ALIMENT.	1 908	3 452	1 544	44.72
60724000 Achats LOCAUX - FRUITS/LEGUMES	7 114	15 225	8 112	53.28
60730000 Achats PETITS PRODUCTEURS	839	3 683	2 845	77.23
60740000 Achats divers	223 515	330 679	107 164	32.41
60970000 RRR de marchandises	686		686	
<b>VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)</b>	103 786	33 309	70 478	211.59
60370000 Variation stocks marchandise	103 786	33 309	70 478	211.59
<b>ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS</b>		1 061	1 061	100.00
60900000 Rabais, remises et ristournes		1 061	1 061	100.00
<b>AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	227 137	211 604	15 532	7.34
60610000 Fournitures non stockables-eau	9 559	8 145	1 414	17.36
60630000 Fournit entretien petit équipt	80	3 706	3 626	97.84
60640000 Fournitures administratives	2 727	1 847	880	47.65
61300000 Locations		65	65	100.00
61320000 Loyers RUE J.HILLAIRET	121 401	119 805	1 596	1.33
61400000 Charges locatives et copropr.	273	389	662	170.17
61500000 Entretien et réparations	3 744	3 442	301	8.75
61500040 MONDIAL HYGIENE	1 145	1 575	430	27.27
61500050 DIA COMPUTERS	2 184	2 171	14	0.63
61500060 AXIMA	920	2 829	1 909	67.49
61501000 AZUREL	7 357	7 689	333	4.33

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2023 12	Exercice N-1 30/06/2022 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
61502000 THYSSENKRUPP	2 753	2 686	67	2.49
61610000 Multirisques	6 279	5 990	289	4.83
61640000 Assur Risques d'exploitation	1 456	2 587	1 131	43.72
62100000 Personnel extérieur à entrepr.		700	700	100.00
62260000 Honoraires	17 250	16 650	600	3.60
62261000 Honoraires procédure	10 000		10 000	
62262000 Honoraires divers	13 830		13 830	
62270000 Frais d'actes et contentieux	4 374	1 108	3 265	294.67
62300000 Publicité, publications	3 526	10 521	6 994	66.48
62310000 Annonces et insertions		176	176	100.00
62410000 Transports sur achats	150	111	39	34.86
62500000 Déplacements, mission réception	42	285	243	85.23
62600000 Frais postaux et de télécomm.	32	99	67	67.95
62620000 Téléphonie	1 588	1 453	134	9.24
62700000 Services bancaires et assimilé	4 402	5 366	965	17.97
62701000 Frais BQ DELUBAC (RJ)	3 184		3 184	
62710000 Frais CB	7 230	10 451	3 221	30.82
62720000 Frais sur remise TR	1 653	2 536	884	34.84
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>25 658</b>	<b>31 844</b>	<b>6 186</b>	<b>19.43</b>
63120000 Taxe d'apprentissage	1 088	1 431	343	23.97
63130000 Participation des employeurs	330	309	21	6.80
63330000 Format Professionnelle continu	2 643	1 852	792	42.76
63500000 Autre impôt, taxe vers assimilé	7 271	5 540	1 730	31.23
63511000 CFE / CVAE	4 923	6 478	1 555	24.00
63513000 Autres impôts locaux	6 304	3 148	3 156	100.25
63710000 Contribut sociale solidarité	3 099	13 086	9 987	76.32
<b>SALAIRES ET TRAITEMENTS</b>	<b>232 105</b>	<b>311 601</b>	<b>79 496</b>	<b>25.51</b>
64110000 Salaires, appointements	184 480	242 069	57 589	23.79
64120000 Congés payés	15 514	4 229	11 285	266.86
64140000 Indemnités et avantages divers	1 815	2 086	271	12.99
64400000 Autres rémunérations	61 324	71 676	10 352	14.44
<b>CHARGES SOCIALES</b>	<b>85 611</b>	<b>105 332</b>	<b>19 720</b>	<b>18.72</b>
64510000 Cotisations à l'URSSAF	37 548	48 379	10 831	22.39
64530000 Cotisation caisses de retraite	6 596	8 497	1 901	22.37
64531000 Prévoyance	8 998	12 299	3 301	26.84
64580000 Cotisations sur congés payés	4 857	986	3 870	392.37
64630000 Cotisations diverses	24 371	19 187	5 184	27.02
64630100 Cotisations diverses	2 978	3 609	631	17.48
64630200 Cotisations diverses		980	980	100.00
64650000 ADIS Retraite Madelin	8 213	10 840	2 627	24.24
64660000 Loi Madelin OCIANE (EB)	786	1 325	539	40.68
64700000 Autres charges sociales	978	1 201	223	18.59
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS</b>	<b>9 807</b>	<b>10 027</b>	<b>220</b>	<b>2.20</b>
68111000 Dot.amort Immob incorporelles		200	200	100.00
68112000 Dot. amort. Immob corporelles	9 807	9 827	20	0.21
<b>AUTRES CHARGES</b>	<b>23 369</b>	<b>18 914</b>	<b>4 455</b>	<b>23.55</b>
65100000 Redevance concessions, brevet	14 959	18 247	3 288	18.02
65400000 Perte s/ créance irrécouvrable	159	432	273	63.10
65800000 Chge diverse gestion courante	8 251	235	8 016	NS

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2023 12	Exercice N-1 30/06/2022 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Total des Charges d'exploitation</b>	1 637 035	1 927 089	290 054	15.05
<b>Résultat d'exploitation</b>	199 533	130 828	68 704	52.51
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	191	43	148	346.35
76300000 Revenus des autres créances	175		175	
76500000 Escomptes obtenus	16	43	27	62.41
<b>Total des Produits financiers</b>	191	43	148	346.35
INTRETS ET CHARGES ASSIMILEES	13 003	7 139	5 864	82.15
66110000 Intérêts des emprunts dettes	12 765	7 132	5 633	78.99
66160000 Intér banc, et opérat.financem	238	7	231	NS
<b>Total des Charges financières</b>	13 003	7 139	5 864	82.15
<b>Résultat financier</b>	12 812	7 096	5 717	80.56
<b>Résultat courant avant impôts</b>	212 345	137 924	74 421	53.96
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	300 000		300 000	
77500000 Prodt cessions d'élts actifs	300 000		300 000	
<b>Total des Produits exceptionnels</b>	300 000		300 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION		307	307	100.00
67120000 Pénalité, amende fisc.pénalité		307	307	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	33 866		33 866	
67500000 Valeur compta élt actif cédé	33 866		33 866	
<b>Total des Charges exceptionnelles</b>	33 866	307	33 560	NS
<b>Résultat exceptionnel</b>	266 134	307	266 440	NS
<b>Total des produits</b>	1 737 692	1 796 303	58 611	3.26
<b>Total des charges</b>	1 683 904	1 934 534	250 630	12.96
<b>Bénéfice ou perte (Produits - Charges)</b>	53 789	138 231	192 019	138.91

### **3) Comptes annuels AU BON GOUT 2022**

1131

**Cabinet d'Expertise comptable**  
151 Bis, Avenue Pierre Brossolette  
94170 LE-PERREUX-SUR-MARNE

mail :   .fr  
XX

**Etats Financiers**  
**Au**  
**30/06/2022**

**Sarl** AV BON-GOUT  
  
47 Rue Jacques Hillairet  
75012 PARIS  
  
Siret 

151 Bis, Avenue Pierre Brossolette  
94170 LE-PERREUX-SUR-MARNE

mail :  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

## ATTESTATION

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société :

« SARL A V BOUVIGOUT

sis 47 Rue Jacques Hillairet, 75012 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 502 413 Relative à l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 1.124.567 euros,
- Chiffre d'Affaires : 1.796.180 euros,
- Résultat net comptable : - 138.231 euros.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil de l'Ordre des experts comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait au Perreux Sur Marne,  
Le 24 septembre 2022.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01072021	et clos le	30062022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL AU BON GOÛT		47 RUE JACQUES HILLAIRET	
SIRET	5 0 2 4 1	75012 PARIS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Sur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET																			
-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**B ACTIVITE**

Activités exercées: Autres commerces de détail alimentaires  Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)**

Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	137 924
Imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%		
Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 10%	
	Autres PV imposables à 10%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Massifs urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

Option pour le crédit d'impôt outre-mer: dans le secteur productif, art. 244 quater W

**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)**

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

Cettes nettes soumises à la contribution 2,50%

**F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2058-SD)**

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-I-1), cocher la case ci-contre

Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom	
NIF	

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquièmes C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom	
NIF	

**G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée? OUI  NON  Si oui, indication du logiciel utilisé: CEGID

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.**

Immatriculation professionnelle de l'exercice en cours

Nom et adresse du conseil:

4170 LE PERREUX SUR MARNE Tél: 01 48 71 68 47

Tél:

CGA/OMGA  Viseur conventionné (cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

Identité du déclarant:

Date:	Lieu:	PARIS
Qualité et nom du signataire:	COGERANT	
Signature:	BOURGEON RODOLPHE	

N° d'enregistrement du CGA/OMGA/viseur conventionné

Camen de conformité fiscale (ECF)

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
			b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes exposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénom, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
1	2	3	4	5	6	7	8
Cf état annexe							

J DIVERS  
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT Imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	



Désignation de l'entreprise : **SARL AV BOU GOUT**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* **12**

**12**

Adresse de l'entreprise **47 RUE JACQUES HILLAIRET**

**75012 PARIS**

Durée de l'exercice précédent\* **12**

**12**

Numéro SIRET\* **5 0 2 4 1 3 5 6 0 0 0 0 1 7**

Néant  \*

				Exercice N clos le,		N-1	
				13.006.2022		13.006.2021	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 578	AG	6 578		200
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	30 647	AS	29 761	886	1 760
	Autres immobilisations corporelles	AT	452 672	AU	414 097	38 574	43 564
	Immobilisations en cours	AV		AW			
Avances et acomptes	AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	840 205	CV		840 205	840 205
	Créances rattachées à des participations	BB	63 080	BC		63 080	66 427
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	23 469	BI		23 469	23 469
<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>1 416 652</b>	<b>BK</b>	<b>450 437</b>	<b>966 215</b>	<b>975 625</b>	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT	103 786	BU		103 786	137 095
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY			
CREANCES	Autres créances (3)	BZ	20 711	CA		20 711	36 065
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	2 804	CE		2 804	2 804
DIVERS	Disponibilités	CF	7 331	CG		7 331	25 180
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	23 719	CI		23 719	29 362
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>158 352</b>	<b>CK</b>		<b>158 352</b>	<b>230 505</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
Comptes de régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>1 575 004</b>	<b>1A</b>	<b>450 437</b>	<b>1 124 567</b>	<b>1 206 131</b>
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	0	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

Désignation de l'entreprise : SARL - Au bon goût Néant  \*

Table with columns: Description, Code, Exercice N, Exercice N-1. Rows include: CAPITAUX PROPRES (Capital social, Réserves, etc.), Autres fonds propres, Provisions pour risques et charges, DETTES (Emprunts, Dettes fournisseurs, etc.), Compte régular., and RENVOIS (Ecart de réévaluation, etc.).

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL

		Exercice N			Exercice (N-1)			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 796 180	FB	FC	1 796 180	2 341 107	
	Production vendue	} biens*	FD		FE	FF		
			} services*	FG		FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		1 796 180	FK	FL	1 796 180	2 361 132
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	(729)	3 119	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	626	2 815	
	Autres produits (1) (11)				FQ	183	151	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR	1 796 260	2 367 217
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	1 205 519	1 588 706	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	33 309	(3 684)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	(1 061)		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	211 604	238 188	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	31 844	35 951	
	Salaires et traitements*				FY	311 601	393 919	
	Charges sociales (10)				FZ	105 332	146 674	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements*			GA	10 027	13 138
				} - dotations aux provisions			GB	
Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC		
Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD				
Autres charges (12)				GE	18 914	29 023		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	1 927 089	2 441 914	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	(130 828)	(74 698)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	43	99 968	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP	43	99 968	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	7 139	7 378	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	7 139	7 378	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	(7 096)	92 590	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	(137 924)	17 892	

**4** **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

10

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL** 9 Au bon goût Néant  \*

				Exercice N		Exercice N-1	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA					
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				13 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC					
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD				13 000	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		307			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				14 029	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG					
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH		307		14 029	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI		(307)		(1 029)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IIJ					
Impôts sur les bénéfices * (X)		IIK					
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL		1 796 303		2 480 185	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM		1 934 534		2 463 321	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN		(138 231)		16 864	
<b>RENVOIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO					
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HIY				
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG				
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP				
		- Crédit bail immobilier	HQ				
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH					
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ					
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		3 343		2 346	
	6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX					
	6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PMB innovantes (art. 217 octies)		RC				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD				
	(9) Dont transferts de charges	A1		626		2 815	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		23 776	A2	35 941	39 661
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4	18 247	28 816
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	12 165	obligatoires	A9	23 776	
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	10 840	dont cotisations Madelin	A7	12 165	
(7) <b>Détail des produits et charges exceptionnels</b> (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)					<b>Exercice N</b>		
<b>AMENDES</b>			<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>Produits exceptionnels</b>		
			307				
(8) <b>Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :</b>					<b>Exercice N</b>		
			<b>Charges antérieures</b>		<b>Produits antérieurs</b>		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
						1		2		
								3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	6 578	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN	KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	30 647	KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	432 607	KW	KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	20 523	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI	LJ
	Avances et acomptes						LK		LL	LM
	TOTAL III						LN	483 777	LO	LP
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M
Autres participations						8U	906 632	8V	8W	
Autres titres immobilisés						1P		1R	1S	
Prêts et autres immobilisations financières						1T	23 469	1U	1V	
TOTAL IV						LQ	930 101	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	1 420 457	0H	0J	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Détournements		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		1		2		3		4		
		à poste		par cessation à des titres ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV		LW	6 578	1X	6 578	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	30 647	ML	30 647
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM	4 422	MN	432 149	MO	432 149
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
	Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS		MT	20 523	MU	20 523
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	4 422	NH	483 319	NI	483 319
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7	OW	
Autres participations		IO		OX	3 347	OY	903 285	OZ	903 285	
Autres titres immobilisés		11		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F	23 469	2G	23 469	
TOTAL IV		13		NJ	3 347	NK	926 754	2H	926 754	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		OK	7 769	OL	1 416 652	OM	1 416 652	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**5 bis** **TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

*11 bis*

Exercice N, clos le : **3 0 0 6 2 0 2 2**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL Au bon goût

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (comptes de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**

**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-
=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL

Au bon gout

Néant  \*

**CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)\***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	6 378	PF	200	PG		PH	6 578
<b>TOTAL I</b>		<b>RK</b>	<b>6 378</b>	<b>RM</b>	<b>200</b>	<b>RN</b>		<b>RO</b>	<b>6 578</b>
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	28 888	QA	874	QB		QC	29 761
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	393 682	QE	7 527	QF	4 422	QG	396 787
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	15 883	QM	1 426	QN		QO	17 309
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>		<b>QU</b>	<b>438 453</b>	<b>QV</b>	<b>9 827</b>	<b>QW</b>	<b>4 422</b>	<b>QX</b>	<b>443 858</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II)</b>		<b>QN</b>	<b>444 831</b>	<b>QP</b>	<b>10 027</b>	<b>QQ</b>	<b>4 422</b>	<b>QR</b>	<b>450 436</b>

**CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
<b>TOTAL I</b>	<b>RV</b>		<b>RX</b>		<b>RY</b>		<b>RZ</b>		<b>SB</b>		<b>SC</b>		<b>SD</b>	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
mat. techniques nat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
<b>TOTAL II</b>	<b>X2</b>		<b>X3</b>		<b>X4</b>		<b>X5</b>		<b>X6</b>		<b>X7</b>		<b>X8</b>	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO	
<b>TOTAL III</b>														
<b>Total général (I+II+III)</b>	<b>NP</b>		<b>NQ</b>		<b>NR</b>		<b>NS</b>		<b>NT</b>		<b>NU</b>		<b>NV</b>	
<b>Total général non venant de participations</b>	<b>NW</b>				<b>NY</b>				<b>NZ</b>					
<b>NP + NQ + NR</b>					<b>(NS + NT + NU)</b>				<b>(NW - NY)</b>					

**CADRE C**

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL

Au 30/06/2017

Néant  \*

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
	1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des dépense miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	3Y	D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	3J	IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P		5Q		5R	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur cotisés à payer *	5R	5S		5T		5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y		
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B		6C		6D
		- corporelles	6E	6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	6O	6Q		6R		6S
		- titres de participation	6U	6V		6W		6X
	- autres immobilisations financières (1) *	6G	6I		6J		6K	
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y		6Z		7A	
<b>TOTAL III</b>	7B	TY		TZ		UA		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF			
	- financières		UG		UH			
	- exceptionnelles		UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SARL BON GOUT Néant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	63 080	UM		UN	63 080			
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT	23 469	UV	0	UW	23 469			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA								
	Autres créances clients	UX								
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	15 189		15 189					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 910		2 910				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP							
	Groupe et associés (2)	VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 613		2 613					
	Charges constatées d'avance	VS	23 719		23 719					
	<b>TOTAUX</b>		VT	130 980	VU	44 431	VV	86 549		
RENVois	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	835		835						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	242 888		93 070		149 818				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	429 551		429 551						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	128 002		128 002						
Personnel et comptes rattachés		8C	27 346		27 346						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	52 390		52 390						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	600		600						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 398		2 398						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	13 073		13 073						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	9 270		9 270						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>		VY	906 353	VZ	756 536		149 818				
RENVois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	97 824	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL : Au Bon Gout Néant  \* Exercice N, clos le : 3 0 0 6 2 0 2 2

I. RÉINTEGRATIONS BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Table with columns for line items (WA, WB, WE, WF, RA, WI, WJ, etc.) and amounts. Includes 'Rémunération du travail de l'exploitant', 'Amortissements excédentaires', 'Autres charges et dépenses comptables', 'Fraction des loyers à réintégrer', 'Provisions et charges à payer non déductibles', 'Amendes et pénalités'.

Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E. Résultat bénéficiaire visé à l'article 209 B du CGI

Table for 'Régimes d'imposition particuliers et impositions différées' with columns for 'Moins-values nettes à long terme' and 'Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs'.

Ecart de valeurs liquidatives sur OPC \* (entreprises à l'IS)

Table for 'Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé' with columns for 'Intérêts excédentaires', 'Zones d'entreprises', and 'Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro'.

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

TOTAL I 307

II. DÉDUCTIONS PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E \*

Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Table for 'Régimes d'imposition particuliers et impositions différées' with columns for 'Plus-values nettes à long terme' and 'Autres plus-values imposées au taux de 19 %'.

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée\*

Table for 'Régime des sociétés mères et des filiales' with columns for 'Produit net des actions et parts d'intérêts' and 'Produits de participations inéligibles'.

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer\*

Majoration d'amortissement \*

Table for 'Mesures d'incitation à l'investissement' with columns for 'Entreprises nouvelles', 'Sociétés d'investissement immobilières', 'Zone franche urbaine - TE', 'Bassin urbain à dynamiser', 'Zones d'activités innovantes', 'Zone de reconstruction de la défense', 'Z. franche d'activité NG', 'Z. de revitalisation rurale'.

Ecart de valeurs liquidatives sur OPC \* (entreprises à l'IS)

Table for 'Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé' with columns for 'Dont déduction exceptionnelle', 'Créance déduite par le report en arrière du déficit'.

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

III. RÉSULTAT FISCAL TOTAL II 138 231

Table for 'Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables' with columns for 'bénéfice (I moins II)' and 'déficit (II moins I)'.

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)\*

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)\*

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO) 137 924



Désignation de l'entreprise : SARL P Au Bon Gout Néant  \*

I. SUIVI DES DEFICITS

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include: Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1) (K4: 165 940), Déficit transférés de plein droit (K4bis), Nombre d'opérations sur l'exercice (K4ter), Déficit imputés (K5), Déficit reportables (K6: 165 940), Déficit de l'exercice (YJ: 137 924), Total des déficits restant à reporter (YK: 303 864).

II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI. dotations de l'exercice (ZT: 20 370)

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT

Table with 3 columns: Description, Dotations de l'exercice, Reprises sur l'exercice. Rows include: Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles (ZV, ZW), Provisions pour risques et charges (\*), Provisions pour dépréciation (\*), Charges à payer (9K-9T). Totals: YN = ZV à 9S; YO = ZW à 9T. Arrows point to lines WI and WU.

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Table with 4 columns: Description, Montant au début de l'exercice, Imputations, Montant net à la fin de l'exercice. Row 1: Montant de la réintégration ou de la déduction (I.1).

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent. \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

18

Désignation de l'entreprise : SARL A-DOUT GOUT Néant  \*

ORIGINES			AFFECTATIONS			TOTAL II
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	132 202	Affectations aux réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	- Réserves légales	ZB	843
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	16 864		- Autres réserves	ZD	
Prélèvements sur les réserves	OE				ZE	
					ZF	
<b>TOTAL I</b>	<b>OF</b>	<b>149 066</b>			ZG	148 223
				ZH	149 066	

**RENSEIGNEMENTS DIVERS**

		Exercice N :		Exercice N-1 :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS		
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	12	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	119 805	XQ	119 481	
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	700	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	17 758	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	73 665	
	<b>Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052</b>			ZJ	211 604	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	6 478	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS		9Z	25 366	
	<b>Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052</b>			YX	31 844	
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			YY	140 151	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	122 812	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2021)*			OB	242 069	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			OS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%	
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)					
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG		
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH		
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA				
			Plus-values à 15 %	JK		
			Plus-values à 19 %	JM		
					Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN	
				Plus-values à 19 %	JP	
					Imputations	JF
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL

AL BON GUT

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤
1 CAPITALISATION BI	3 347				3 347
2 INSTALL REFRIGERA	4 422		4 422		
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨				⑪
1	3 347						
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B)	(ventilation par taux)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 %							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 B du CGI.



Néant  \*

Désignation de l'entreprise : SARL AU BON GOÛT

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% <input type="radio"/> ou 12,8% <input checked="" type="radio"/>	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <input checked="" type="radio"/> *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <input type="radio"/> *	

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine		Moins-values à 12,8 %		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
		(1)	(2)		
Moins-values nettes	N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL Au Bout Gout

Néant  \*

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5a du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

23

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL <i>AN BOU SAU</i>		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/07/2021		et clos le : 30/06/2022	
Durée en nombre de mois		1	2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		YP	8
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 796 180
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
<b>TOTAL 1</b>		OX	1 796 180
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	183
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	(729)
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	626
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
<b>TOTAL 2</b>		OM	80
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>			
Achats		ON	1 204 458
Variation négative des stocks		OQ	33 309
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	91 735
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	18 914
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
<b>TOTAL 3</b>		OJ	1 348 415
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	447 845
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA	447 845
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 796 180
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	8
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	01/01/2021
Date de cessation		GZ	31/12/2021
		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

24



(1)

N° de dépôt

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 2 2

N° SIRET 5 0 2 4 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL BOU GOU

ADRESSE (voie) 47 RUE JACQUES HILLAIRET

CODE POSTAL 75012 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	4
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	96

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BOURGEOIN Prénom(s) RODOLPHE

Nom marital  % de détention 32.00 Nb de parts ou actions 32

Naissance : Date 190772 N° Département 93 Commune LES LILAS Pays FR

Adresse : N° 14 Voie BOULEVARD

Code postal  Commune E Pays FR

Titre (2) Mme Nom patronymique  Prénom(s) EDITH

Nom marital BOURGEOIN % de détention 32.00 Nb de parts ou actions 32

Naissance : Date 260450 N° Département 77 Commune LAGNY SUR MARN Pays FR

Adresse : N° 6 Voie CHATELAIN

Code postal  Commune AIRE Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.  
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

N° de dépôt

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 6 2 0 2 2

N° SIRET

5 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL Au GOUT GOUT

ADRESSE (voie)

47 RUE JACQUES HILLAIRET

CODE POSTAL

75012

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

4

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

96

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

BOURGEON

Prénom(s)

ALAIN

Nom marital

% de détention

32.00

Nb de parts ou actions

32

Naissance :

Date

N° Département

75

Commune

PARIS

Pays

FR

Adresse :

N°

6

Voie

Code postal

Commune

RE

Pays

FR

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle. Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



26  
(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

→ Au Bon Gout

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

## DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2022 12	30/06/2021 12	Euros	%
<b>CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES</b>		200	-200	-100.00
20500000 Concessions et droit similaire	6 578	6 578		
28050000 Concessions et droit similaire	-6 578	-6 378	-200	-3.14
	<b>886</b>	<b>1 760</b>	<b>-874</b>	<b>-49.65</b>
<b>INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS</b>				
21540000 Matériel industriel	30 647	30 647		
28154000 Amort. Mat. de vente et magasin	-29 761	-28 888	-874	-3.02
	<b>38 574</b>	<b>43 564</b>	<b>-4 989</b>	<b>-11.45</b>
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
21810000 Install générales, agencements	311 220	307 257	3 964	1.29
21815000 Agencements non fonciers	120 929	125 351	-4 422	-3.53
21830000 Matériel bureau, informatique	17 038	17 038		
21840000 Mobilier	3 485	3 485		
28181000 Amort. agencmt Foncier	-275 859	-268 381	-7 478	-2.79
28181500 Amort. agencmt non Foncier	-120 929	-125 302	4 373	3.49
28183000 Amort. matériel de bureau	-13 990	-12 750	-1 240	-9.73
28184000 Amort. Mobilier	-3 319	-3 133	-186	-5.94
	<b>840 205</b>	<b>840 205</b>		
<b>AUTRES PARTICIPATIONS</b>				
26110000 CAPITALISATION BIOCOOL	100	100		
26120000 Titres BAS	840 105	840 105		
	<b>63 080</b>	<b>66 427</b>	<b>-3 347</b>	<b>-5.04</b>
<b>CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS</b>				
26720000 BIOCOOL - CAPITALISATION	63 080	66 427	-3 347	-5.04
	<b>23 469</b>	<b>23 469</b>		
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
27500000 Dépôt et cautionnement versés	23 469	23 469		
<b>Total II</b>	<b>966 215</b>	<b>975 625</b>	<b>-9 410</b>	<b>-0.96</b>
<b>MARCHANDISES</b>	<b>103 786</b>	<b>137 095</b>	<b>-33 309</b>	<b>-24.30</b>
37000000 Stocks de marchandises	103 786	137 095	-33 309	-24.30
<b>AUTRES CREANCES</b>	<b>20 711</b>	<b>36 065</b>	<b>-15 353</b>	<b>-42.57</b>
40100000 Fournisseurs	69	444	-375	-84.53
40980000 Rabais, remises, ristournes à	1 320	5 813	-4 493	-77.29
43870000 Produits à recevoir	15 189	21 857	-6 668	-30.51
44566000 T.V.A. s autre bien et service	2 776	5 851	-3 075	-52.56
44586000 Taxes sur le chiffre d'affaire	134	286	-152	-53.15
44870000 Produits à recevoir		590	-590	NS
46720000 FRS P/BOURGEOIN	1 224	1 224		
	<b>2 804</b>	<b>2 804</b>		
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	<b>2 804</b>	<b>2 804</b>		
50300000 Actions	2 804	2 804		
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>7 331</b>	<b>25 180</b>	<b>-17 848</b>	<b>-70.88</b>
51110000 Remises CB		4 384	-4 384	NS
51120000 Remises CHEQUES	56	601	-545	-90.70
51130000 Remises ESPECES	1 955	2 015	-60	-2.98
51140000 Remise TR	1 449	2 846	-1 397	-49.08
51141000 Remises CARTES TR	243	513	-269	-52.54
51210000 BQ POPULAIRE		11 497	-11 497	NS
53000000 Caisse	3 628	3 323	304	9.16

## DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2022 12	30/06/2021 12	Euros	%
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	23 719	29 362	-5 643	-19.22
48600000 Charges constatées d'avance	23 719	29 362	-5 643	-19.22
<b>Total III</b>	158 352	230 505	-72 153	-31.30
<b>TOTAL GENERAL</b>	1 124 567	1 206 131	-81 563	-6.76

## DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2022 12	30/06/2021 12	Euros	%
<b>CAPITAL</b>	200 000	200 000		
10130000 Cap. souscrit appelé, versé	200 000	200 000		
<b>RESERVE LEGALE</b>	8 222	7 378	843	11.43
10610000 Réserve légale	8 222	7 378	843	11.43
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	148 223	132 202	16 020	12.12
11000000 Report à nouveau(solde crédit)	148 223	132 202	16 020	12.12
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)</b>	-138 231	16 864	-155 094	-919.70
<b>Total I</b>	218 214	356 444	-138 231	-38.78
<b>EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	242 888	340 712	-97 824	-28.71
16400000 Emprunt 640.000 €	242 888	334 775	-91 887	-27.45
16410000 Emprunt 23.296 €		5 936	-5 936	NS
<b>CONCOURS BANCAIRES COURANTS</b>	835		835	
51210000 BQ POPULAIRE	835		835	
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES</b>	442 624	211 258	231 366	109.52
16800000 Emprunt BAS	429 551	204 258	225 293	110.30
45500000 C/C Rodolphe BOURGEO <i>N</i>	5 973		5 973	
45520000 C/C Mr Mme BOURGEO <i>N</i>	7 100	7 000	100	1.43
<b>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b>	128 002	165 566	-37 563	-22.69
40100000 Fournisseurs	125 482	163 517	-38 035	-23.26
40810000 Fournisseurs	2 520	2 049	471	23.01
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	82 734	122 996	-40 262	-32.73
42100000 Personnel Rémunérations dues	11 832		11 832	
42820000 Dettes prov. congés à payer	15 514	19 743	-4 229	-21.42
43100000 Sécurité sociale	6 040	13 466	-7 426	-55.15
43700000 Cotisations diverses	36 948	38 276	-1 328	-3.47
43702000 Cotisations diverses	1 381	19 522	-18 141	-92.93
43703000 Cotisations diverses	1 021	1 556	-535	-34.37
43720000 AG2R - MUTUELLE	736	893	-158	-17.65
43730000 AG2R Retraite ARRCO	1 179	1 740	-562	-32.28
43740000 Pôle Emploi		14 365	-14 365	NS
43780000 Prévoyance AG2R REUNICA	229	280	-50	-17.99
43820000 Chges sociales congés à payer	4 857	5 843	-986	-16.88
44120000 Prélèvement à la source	103	244	-141	-57.75
44551000 T.V.A. à décaisser	600	2 693	-2 093	-77.72
44700000 Autre impôt,taxe,versemtt assi.	857		857	
44860000 Charges à payer	1 438	4 376	-2 938	-67.14
<b>AUTRES DETTES</b>	9 270	9 155	116	1.26
46700000 NDF RODOLPHE BOURGEO <i>N</i>	9 251	9 141	110	1.20
46730000 NDF EDITH BOURGEO <i>N</i>	19	13	6	41.73
<b>Total IV</b>	906 353	849 686	56 667	6.67
<b>TOTAL GENERAL</b>	1 124 567	1 206 131	-81 563	-6.76

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2022	12	30/06/2021	12	Euros	%
<b>VENTES DE MARCHANDISES</b>	<b>1 796 180</b>		<b>2 341 107</b>		<b>-544 927</b>	<b>-23.28</b>
70700000 Ventes à 20%	187 768		240 244		-52 476	-21.84
70701000 Ventes à 10%	4 627		5 340		-713	-13.35
70710000 Ventes à 5,5%	1 603 296		2 095 059		-491 763	-23.47
70760000 Ventes à 2,1%	489		464		25	5.34
<b>PRODUCTION VENDUE DE SERVICES</b>			<b>20 025</b>		<b>-20 025</b>	<b>-100.00</b>
70600000 Prestations de services			20 025		-20 025	NS
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	<b>1 796 180</b>		<b>2 361 132</b>		<b>-564 952</b>	<b>-23.93</b>
<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>-729</b>		<b>3 119</b>		<b>-3 847</b>	<b>123.36</b>
74000000 Subventions d'exploitations	-729		3 119		-3 847	NS
<b>REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES</b>	<b>626</b>		<b>2 815</b>		<b>-2 189</b>	<b>-77.76</b>
79100000 Transf charges d'exploitation	626		2 815		-2 189	-77.76
<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>183</b>		<b>151</b>		<b>32</b>	<b>20.93</b>
75800000 Prodt divers gestion courante	183		151		32	20.93
<b>Total des Produits d'exploitation</b>	<b>1 796 260</b>		<b>2 367 217</b>		<b>-570 956</b>	<b>-24.12</b>
<b>ACHATS DE MARCHANDISES</b>	<b>1 205 519</b>		<b>1 588 706</b>		<b>-383 187</b>	<b>-24.12</b>
60700200 Achats BIOLIDIS	321		950		-629	-66.18
60700300 Achats ECODIS	7 274		16 331		-9 057	-55.46
60711000 BIOCOOL	358 761		444 967		-86 205	-19.37
60712000 BIOCOOL	210 771		277 295		-66 524	-23.99
60713000 BIOCOOL	84 623		102 482		-17 859	-17.43
60714000 BIOCOOL	138 388		194 249		-55 861	-28.76
60715000 BIOCOOL	2 618		5 996		-3 378	-56.34
60716000 BIOCOOL	493		1 673		-1 180	-70.53
60721000 Achats LOCAUX - SEC	3 215		4 451		-1 235	-27.75
60722000 Achats LOCAUX -Ultra frais Surg	46 015		49 430		-3 414	-6.91
60723000 Achats LOCAUX - NON ALIMENT.	3 452		3 962		-510	-12.87
60724000 Achats LOCAUX - FRUITS/LEGUMES	15 225		23 313		-8 088	-34.69
60730000 Achats PETITS PRODUCTEURS	3 683		1 806		1 878	104.00
60740000 Achats divers	330 679		467 798		-137 119	-29.31
60970000 RRR de marchandises			-5 996		5 996	100.00
<b>VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)</b>	<b>33 309</b>		<b>-3 684</b>		<b>36 993</b>	<b>NS</b>
60370000 Variation stocks marchandise	33 309		-3 684		36 993	NS
<b>ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS</b>	<b>-1 061</b>				<b>-1 061</b>	
60900000 Rabais, remises et ristournes	-1 061				-1 061	
<b>AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	<b>211 604</b>		<b>238 188</b>		<b>-26 584</b>	<b>-11.16</b>
60610000 Fournitures non stockables-eau	8 145		8 394		-249	-2.97
60630000 Fournit entretien petit équipt	3 706		5 656		-1 950	-34.48
60640000 Fournitures administratives	1 847		2 120		-273	-12.86
61100000 Soustraitance générale			12		-12	NS
61300000 Locations	65		14		51	356.85
61320000 Loyers RUE J.HILLAIRET	119 805		132 196		-12 391	-9.37
61400000 Charges locatives et copropr.	-389		962		-1 351	NS
61500000 Entretien et réparations	3 442		2 181		1 262	57.86
61500040 MONDIAL HYGIENE	1 575		1 145		430	37.50

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2022	12	30/06/2021	12	Euros	%
61500050 DIA COMPUTERS	2 171		2 131		40	1.87
61500060 AXIMA	2 829		2 814		16	0.56
61501000 AZUREL	7 689		7 751		-62	-0.79
61502000 THYSSENKRUPP	2 686		2 246		441	19.64
61610000 Multirisques	5 990		5 898		92	1.56
61630000 Assurance Moto HARLEY			-1 056		1 056	100.00
61640000 Assur Risques d'exploitation	2 587		2 587			
62100000 Personnel extérieur à entrepr.	700				700	
62260000 Honoraires	16 650		17 450		-800	-4.58
62262000 Honoraires divers			2 500		-2 500	NS
62270000 Frais d'actes et contentieux	1 108		2 935		-1 827	-62.24
62300000 Publicité, publications	10 521		11 517		-996	-8.65
62310000 Annonces et insertions	176		351		-176	-50.00
62410000 Transports sur achats	111		155		-44	-28.13
62500000 Déplacements,mission réception	285				285	
62600000 Frais postaux et de télécomm.	99		183		-84	-45.82
62620000 Téléphonie	1 453		5 042		-3 588	-71.17
62700000 Services bancaires et assimilé	5 366		5 790		-424	-7.32
62710000 Frais CB	10 451		13 396		-2 945	-21.98
62720000 Frais sur remise TR	2 536		3 822		-1 285	-33.63
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>31 844</b>		<b>35 951</b>		<b>-4 106</b>	<b>-11.42</b>
63120000 Taxe d'apprentissage	1 431		1 907		-476	-24.95
63130000 Participation des employeurs	309		309			
63330000 Format Professionnelle continu	1 852		4 427		-2 575	-58.17
63500000 Autre impôt,taxe vers assimilé	5 540		7 092		-1 552	-21.88
63511000 CFE / CVAE	6 478		5 655		823	14.55
63513000 Autres impôts locaux	3 148		6 020		-2 872	-47.70
63710000 Contribut sociale solidarité	13 086		10 541		2 545	24.14
<b>SALAIRES ET TRAITEMENTS</b>	<b>311 601</b>		<b>393 919</b>		<b>-82 317</b>	<b>-20.90</b>
64110000 Salaires, appointements	242 069		311 751		-69 682	-22.35
64120000 Congés payés	-4 229		-5 798		1 570	27.07
64130000 Primes et gratifications			-1 000		1 000	100.00
64140000 Indemnités et avantages divers	2 086		5 143		-3 058	-59.45
64141000 Indem. Activité Partielle			27		-27	NS
64400000 Autres rémunérations	71 676		71 796		-120	-0.17
64410000 Autres rémunérations			12 000		-12 000	NS
<b>CHARGES SOCIALES</b>	<b>105 332</b>		<b>146 674</b>		<b>-41 342</b>	<b>-28.19</b>
64510000 Cotisations à l'URSSAF	48 379		68 492		-20 113	-29.37
64530000 Cotisation caisses de retraite	8 497		12 754		-4 257	-33.38
64531000 Prévoyance	12 299		12 605		-306	-2.43
64540000 Cotisations aux ASSEDIC			14 365		-14 365	NS
64580000 Cotisations sur congés payés	-986		-2 042		1 056	51.69
64583100 Cotisations charges sociales			-426		426	100.00
64630000 Cotisations diverses	19 187		24 848		-5 661	-22.78
64630100 Cotisations diverses	3 609		1 817		1 792	98.62
64630200 Cotisations diverses	980		980			
64650000 ADIS Retraite Madelin	10 840		10 741		99	0.92
64660000 Loi Madelin OCLANE (EB)	1 325		1 276		50	3.90
64700000 Autres charges sociales	1 201		1 264		-63	-4.98

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N/N-1	
	30/06/2022	12	30/06/2021	12	Euros	%
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS</b>	10 027		13 138		-3 112	-23.68
68111000 Dot.amort Immob incorporelles	200		1 264		-1 064	-84.18
68112000 Dot. amort. Immob corporelles	9 827		11 874		-2 048	-17.24
<b>AUTRES CHARGES</b>	18 914		29 023		-10 109	-34.83
65100000 Redevance concessions, brevet	18 247		28 816		-10 569	-36.68
65400000 Perte s/ créance irrécouvrable	432		108		324	299.74
65800000 Chge diverse gestion courante	235		99		136	136.91
<b>Total des Charges d'exploitation</b>	1 927 089		2 441 914		-514 826	-21.08
<b>Résultat d'exploitation</b>	-130 828		-74 698		-56 131	-75.14
<b>AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES</b>	43		99 968		-99 925	-99.96
76300000 Revenus des autres créances			99 862		-99 862	NS
76500000 Escomptes obtenus	43		107		-64	-59.97
<b>Total des Produits financiers</b>	43		99 968		-99 925	-99.96
<b>INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES</b>	7 139		7 378		-240	-3.25
66110000 Intérêts des emprunts dettes	7 132		7 378		-247	-3.34
66160000 Intér banc, et opérat.financem	7				7	
<b>Total des Charges financières</b>	7 139		7 378		-240	-3.25
<b>Résultat financier</b>	-7 096		92 590		-99 686	-107.66
<b>Résultat courant avant impôts</b>	-137 924		17 892		-155 816	-870.87
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL</b>			13 000		-13 000	-100.00
77500000 Prodt cessions d'élts actifs			13 000		-13 000	NS
<b>Total des Produits exceptionnels</b>			13 000		-13 000	-100.00
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION</b>	307				307	
67120000 Pénalité, amende fisc.pénalité	307				307	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL</b>			14 029		-14 029	-100.00
67500000 Valeur compa élé actif cédé			14 029		-14 029	NS
<b>Total des Charges exceptionnelles</b>	307		14 029		-13 722	-97.81
<b>Résultat exceptionnel</b>	-307		-1 029		722	70.19
<b>Total des produits</b>	1 796 303		2 480 185		-683 882	-27.57
<b>Total des charges</b>	1 934 534		2 463 321		-528 788	-21.47
<b>Bénéfice ou perte (Produits - Charges)</b>	-138 231		16 864		-155 094	-919.70

## 4) Inventaire

# nouvelle étude

1/2

**ETAT DESCRIPTIF ET ESTIMATIF  
DU MOBILIER, MATÉRIEL, STOCK ET VEHICULES  
DÉPENDANT DU**

**Redressement judiciaire SARL *A.U. BON GOUT***  
demeurant à

**75012 Paris - 47 rue Jacques Hillairet**



Jugement du 24/01/2023

Ledit état dressé par Maître  
Commissaire-Priseur

Administrateur Judiciaire  
sis

Mandataire Judiciaire

Fait à Paris, le 30/01/2023

2

**ETAT RECAPITULATIF**

	Exploitation
I - MATÉRIEL D'EXPLOITATION EN PROPRE .....	22650
II - MATÉRIEL D'EXPLOITATION A DES TIERS .....	mémoire
III - STOCK .....	73076
IV - OBSERVATIONS .....	mémoire
<b>MONTANT DE LA PRESENTE ESTIMATION</b>	<u>95726</u>

## 5) États financiers sas BOURGEON



2

94170 LE-PERREUX-SUR-MARNE

Tél . . . . .

mail : c . . . . .

XX

## ATTESTATION

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société :

« **BOURGEON** ( ) »

sise 153 Rue Legendre, 75017 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 438 067 001, correspondant à la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 830.652 euros,
- Chiffre d'Affaires : 1.253.078 euros,
- Résultat net comptable : 44.932 euros.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil de l'Ordre des experts comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait au Perreux Sur Marne,  
Le 24 septembre 2022.

F . . . . .

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

3

Exercice ouvert le	01072021	et clos le	30062022	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
Innovantes, cocher la case ci-contre				
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Designation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS BOURGEON		153 RUE LEGENDRE	
SIRET	4 3 8 0 1	75017 PARIS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

**B REGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Indiquer les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

**C ACTIVITE**

Activités exercées: Autres commerces de détail alimentaires en

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**D RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)**

Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		3 374	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	

abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>
Massifs urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

**E IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)**

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

**F CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

Revenues nets soumis à la contribution 2,50%

**G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-1-1), cocher la case ci-contre

Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquièmes C-1-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

**H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI  NON

Si oui, indication du logiciel utilisé: CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

**I Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:**

LE CONSEIL  
1 B AVENUE PIERRE BROSSOLE  
170 LE FERREUX SUR MARNE  
Tél: 01 48 71 68 47

**J Nom et adresse du conseil:**

**K Identité du déclarant:**

Date: Lieu: PARIS  
Qualité et nom du signataire: Président  
Signature: BOURGEON RODOLPHE

N° d'agrément du CGA/OMGA/visiteur conventionné

Attestation de conformité fiscale (ECF)



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS BOURGEOIS

du 01/07/2021

Adresse 153 RUE LEGENDRE 75017 PARIS

au 30/06/2022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :

v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ

ADRESSE COMPLETE

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
IN	
IN	
C	
T	
S	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ①)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ②)	Valeur des avantages en nature (v. notice ③)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ④)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑤)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
						aux véhicules et autres biens (v. notice ⑥)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑦)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
59 455		2 005		61 461				61 461
32 531				32 531				32 531
31 869				31 869				31 869
25 848				25 848				25 848
21 568				21 568				21 568
19 572				19 572				19 572
19 496				19 496				19 496
3 618				3 618				3 618
1 741				1 741				1 741
1 276				1 276				1 276
216 973		2 005		218 978				218 978
<b>** TOTAUX</b>								

I - AUTRES FRAIS

cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	686
<b>total</b>	<b>686</b>

II - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE

(v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ①	
de l'exercice 2022 (total col.9 + total col.10) ①	219 664	- de l'exercice 2022 ①	49 239
de l'exercice précédent ②	233 087	- de l'exercice précédent ②	(10 745)

Nom et qualité du signataire

**BOURGEOIS RODOLPHE**  
Président

A PARIS

Signature,

le

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

numéro obligatoire (article 53 A Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BOURGEOIV 75017 PARIS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 1 2

Adresse de l'entreprise 153 RUE LEGENDRE 75017 PARIS Durée de l'exercice précédent\* 1 2

Numéro SIRET\* 4 3 8 0 6 7 0 0 1 0 0 0 1 8 Néant  \*

Table of assets with columns: Brut, Amortissements, provisions, Net, Net N-1. Rows include Capital souscrit non appelé, Frais d'établissement, Concessions, Fonds commercial, Immobilisations incorporelles, Immobilisations corporelles, Participations financières, Stocks, Créances, and Comptes de régularisation.

Revois : (1) Dont droit au ball (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : (0) (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : Immobilisations : Stocks : Créances :

Désignation de l'entreprise : SAS BOURGEON =

Néant  \*

		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....3.8...2.00.....)	DA	38 200	38 200	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 820	3 820	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH	227 835	239 525	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	44 932	(11 690)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	314 787	269 855	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	381 986	344 935	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	600	600	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	90 502	97 030	
	Dettes fiscales et sociales	DY	41 462	37 690	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	1 314	2 843	
Compte rééval.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	515 865	483 098	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	830 652	752 953	
AVALUÉS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	152 867	151 112		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SAS BOURGEOUX** Néant  \*

	Exercice N				Exercice (N-1)
	France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises*	FA 1 253 078	FB	FC 1 253 078	1 838 357
	Production vendue	{ biens* services*	FD	FF	
			FG	FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ 1 253 078	FK	FL 1 253 078	1 838 357
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO 3 737	2 832
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP 2 701	15 853
	Autres produits (1) (11)			FQ 12	1 518
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>			FR 1 259 528	1 858 560
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS 841 367	1 239 520
	Variation de stock (marchandises)*			FT 19 094	843
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW 148 464	214 637
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX 6 420	7 051
	Salaires et traitements*			FY 224 248	274 435
	Charges sociales (10)			FZ 76 457	95 013
	<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	GA 15 052	16 890
				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
Autres charges (12)			GE 13 224	23 854	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>			GF 1 344 325	1 872 244	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			GG (84 797)	(13 683)	
<b>opérations en fin d'exercice</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)	GI		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK 3 343	2 346
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL 26	745
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>			GP 3 370	3 091	
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR 1 432	664
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>			GU 1 432	664	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>			GV 1 938	2 427	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>			GW (82 859)	(11 256)	

**4) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS BOURGEOIN** ; ;

Néant  \*

		Exercice N		Exercice N-1	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	EA	141 970		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	EC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	144 970		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	10 567	434	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	10 567	434	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	134 403	(434)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	EJ			
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	6 612		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	1 407 868	1 861 651	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	1 362 936	1 873 341	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	44 932	(11 690)	
<b>KENYUUS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP	6 186	6 186	
	{ - Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	3 343	2 346	
	6bia) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	HC			
	6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	2 701	15 853	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	12 881	23 825		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6				
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				
	obligatoires	A9			
	Dont cotisations Madelin	A7			
(7) <b>Détail des produits et charges exceptionnels</b> (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			<b>Exercice N</b>		
<b>Cf état annexe</b>		<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>Produits exceptionnels</b>		
		10 567	144 970		
(8) <b>Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :</b>			<b>Exercice N</b>		
		<b>Charges antérieures</b>	<b>Produits antérieurs</b>		



CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brutes des immobilisations au début de l'exercice		Concédées à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice en résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	TOTAL I		CZ	13 950	D8	D9	3		
	TOTAL II						KD	KE	KF
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CZ		D8			
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD	13 950	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL		
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	M2		KP		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		M3	72 328	KS	KT		KU	
	Installations générales, agencements aménagements divers *			139 244	KV	KW		KX	
	Matériel de transport *			465	KY	KZ		LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique			16 233	LB	LC		LD	
	Emballages récupérables et divers *				LE	LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH	LI		LJ	
	Avances et acomptes				LK	LL		LM	
	TOTAL III			228 269	LN	LO		LP	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T		
	Autres participations		8U	55 143	8V		8W		
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	213 558	1U		1V	225 293	
	TOTAL IV		LQ	268 701	LR		LS	225 293	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0G	510 920	0H		0J	225 293		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
INCORP.	TOTAL I		IN	C0	D0	13 950	D7	4	
	TOTAL II							IO	LV
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	C0	D0		D7		
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV	LW	13 950	1X	13 950	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS	MG	MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	72 328	ML	72 328	
	Autres immobilisations corporelles		IU	MM	MN	139 244	MO	139 244	
	Matériel de transport		IV	MP	MQ	465	MR		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT	16 233	MU	16 233	
	Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA		NB		
	Avances et acomptes		NC	ND	NE		NF		
	TOTAL III		IY	NG	NH	227 804	NI	227 804	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	0U	M7		0W		
	Autres participations		I0	0X	0Y	54 184	0Z	54 184	
	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	438 698	2G	438 698	
	TOTAL IV		I3	NJ	NK	492 882	2H	492 882	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	0K	0L	734 637	0M	734 637		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le :

3 0 0 6 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS BOURGEOINNéant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonnes 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

### CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-

=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS BOURGEO 1

Néant  \*

## CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)\*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	13 765	PF	185	PG		PH	13 950
<b>TOTAL I</b>		<b>RK</b>	<b>13 765</b>	<b>RM</b>	<b>185</b>	<b>RN</b>		<b>RO</b>	<b>13 950</b>
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Sur sol propre		FM		FN		PO		PQ	
Constructions		PR		PS		PT		PU	
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	35 136	QA	6 361	QB		QC	41 497
Autres		QD	97 591	QE	6 240	QF		QG	103 831
Immobilisations corporelles		QH	465	QI		QJ	465	QK	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	9 793	QM	2 267	QN		QO	12 060
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>		<b>QU</b>	<b>142 986</b>	<b>QV</b>	<b>14 867</b>	<b>QW</b>	<b>465</b>	<b>QX</b>	<b>157 388</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II)</b>		<b>QN</b>	<b>156 751</b>	<b>QP</b>	<b>15 052</b>	<b>QQ</b>	<b>465</b>	<b>QR</b>	<b>171 339</b>

## CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durées et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durées et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
<b>TOTAL I</b>	<b>RW</b>		<b>RX</b>		<b>RY</b>		<b>RZ</b>		<b>SB</b>		<b>SC</b>		<b>SD</b>
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3	S4
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	S5		S6		S7		S8		S9		T1	T2
Installations techniques et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6	U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2	W3
	Emballages récupérables et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9	X1
<b>TOTAL II</b>	<b>X2</b>		<b>X3</b>		<b>X4</b>		<b>X5</b>		<b>X6</b>		<b>X7</b>		<b>X8</b>
Plus ou moins-valorisation de participations	NL						NM						NO
<b>TOTAL III</b>													
Total général (+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non venant de P + NQ + NR	NW						NY				NZ		
		Total général non venant de (NS + NT + NU)						Total général non venant de (NW - NV)					

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS BOURGEON

Néant  \*

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
	1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des réserves miniers et pétroliers *	4T	TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	4U	TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	4V	TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	03	D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR	
<b>TOTAL I</b>	<b>3Z</b>	TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5H	5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y	
	<b>TOTAL II</b>	<b>5Z</b>	TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B		6C		6D
		- corporelles	6E	6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	02	03		04		05
		- titres de participation	9U	9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières(1)*	06	07		08		09
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y		6Z		7A	
	<b>TOTAL III</b>	<b>7B</b>	TY		TZ		UA	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>7C</b>	UH		UC		UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF			
	- financières		UG		UH			
	- exceptionnelles		UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS BOURGEON

Néant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	23 847	UM		UN	23 847			
	Prêts (1) (2)	UP	429 551	UR	(0)	US	429 551			
	Autres immobilisations financières	UT	9 147	UV	(0)	UW	9 147			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA								
	Autres créances clients	UX								
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 326		3 326				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP							
	Groupe et associés (2)	VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	143 184		143 184					
	Charges constatées d'avance	VS	9 821		9 821					
	<b>TOTAUX</b>		VT	618 875	VU	156 330	VV	462 545		
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	228 293						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	3 000						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF							

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH	381 986		18 989		362 997				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	90 502		90 502						
Personnel et comptes rattachés		8C	17 253		17 253						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	14 669		14 669						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	6 612		6 612						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	940		940						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 988		1 988						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	600		600						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 314		1 314						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>		VY	515 864	VZ	152 867		362 997				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	50 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	12 949	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS BOURGEON Néant  \*

Exercice N, clos le : 3 0 0 6 2 0 2 2

I. RÉINTEGRATIONS BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Table with columns for description, codes (WA, WB, WE, WF, WG, RA, RB, WI, XJ, XZ, XL, XY, YZ, ZN, WN, WO, XR, YQ, V1, V3, WR), and amounts. Rows include: Rémunération du travail de l'exploitant (44 932), Avantages personnels non déductibles (128), Autres charges et dépenses somptuaires (128), Fraction des loyers à réintégrer, Provisions et charges à payer non déductibles (567), Amendes et pénalités (567), Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI\*, Impôt sur les sociétés (6 612), Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé, Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage, Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage (TOTAL I: 52 239).

II. DÉDUCTIONS PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Table with columns for description, codes (WT, WU, WV, WH, WF, WW, XB, Y6, WZ, XA, ZK, ZY, XD, XF, XS, XG, Y2, XH), and amounts. Rows include: Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.\*, Prov. et charges à payer non déduc., Plus-values nettes à long terme, Autres plus-values imposées au taux de 19%, Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée\*, Régime des sociétés mères et des filiales\*, Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99%, Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer\*, Majoration d'amortissement\*, Abattement sur le bénéfice et exonérations\*, Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2), Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage (TOTAL II).

III. RÉSULTAT FISCAL

Table with columns for description, codes (XJ, XZ, XL, XN, XO), and amounts. Rows include: Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (bénéfice (I moins II) 52 239, déficit (II moins I)), Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)\*, Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)\*, RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO) (41 494).

Désignation de l'entreprise : SAS BOURGEOIN T.C. Néant  \*

## I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	10 745
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	10 745
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	(0)
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK'	(0)

## II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice ZT 18 733

## III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	

à reporter au tableau 2058-A :

ligne WI

ligne WU

## CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

13

Désignation de l'entreprise : **SAS BOURGEOIN** Néant  \*

<b>ORIGINES</b>	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	239 525	<b>AFFECTATIONS</b>	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(11 690)		Dividendes	- Autres réserves	ZD	
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE	
					Report à nouveau		ZF	
	<b>TOTAL I</b>	<b>OF</b>	<b>227 835</b>		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZG	227 835
					ZH	227 835		

**RENSEIGNEMENTS DIVERS**

		Exercice N :				Exercice N-1 :			
<b>ENGAGEMENTS</b>	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )	J7	29 676	YQ	21 947		28 132		
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS					
<b>AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	- Sous-traitance			YT					
	- Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )	J8	50 337	KQ	51 336		59 158		
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU			20 025		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	28 832		41 909		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV					
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )	ES		ST	68 297		93 545		
	<b>Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052</b>			ZI	148 464		214 637		
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	2 247		1 985		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS		9Z	4 173		5 066		
	<b>Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052</b>			YX	6 420		7 051		
<b>TVA</b>	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			YY	95 161		126 501		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	103 768		127 283		
<b>DIVERS</b>	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2021)*			OB	222 798				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			OS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK		%		%	
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP							
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévue par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)								
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG					
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH					
<b>RÉGIME DE GROUPE*</b>	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation. Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

90

Néant  \*

Désignation de l'entreprise : SAS BOURGEO N

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1 NATIXIS LEXUS	465		465		
	2 DG PARKING NEUBAU	154				154
	3 CAPITALISATION BI	959				959
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \*

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1 3 000	3 000	3 000				
	2	(154)	(154)				
	3 959						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (8))			2 846				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (1)				(B)	(C)		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 B du CGI.



77

Néant  \*

Désignation de l'entreprise : SAS BOURGEOIN

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% <input type="radio"/> ou 12,8% <input checked="" type="radio"/>	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <input checked="" type="radio"/>	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <input checked="" type="radio"/>	

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %		
①	②	③		④	⑤	⑥
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :

SAS BOURGEOIN

Néant  \*

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	
①	②	③	④	⑤

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

94

Formulaire obligatoire (art. 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BOURGEON ✓		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/07/2021		et clos le : 30/06/2022	
Durée en nombre de mois		1	2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		YP	7
dont apprentis		YP	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 253 078
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	3 000
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
<b>TOTAL 1</b>		OX	1 256 078
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	12
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	3 737
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	2 701
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	141 970
<b>TOTAL 2</b>		OM	148 421
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>			
Achats		ON	841 367
Variation négative des stocks		OQ	19 094
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	91 675
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	13 224
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
<b>TOTAL 3</b>		OJ	965 359
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	439 140
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	439 140
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 256 078
Effectifs au sens de la CVAE *		BY	7
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	01/01/2021
Date de cessation		GZ	31/12/2021
		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée lignes 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation fiscale des entreprises : qualification des effectifs.

(17)

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
L. 38 de l'annexe III du C.G.L.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

25



(1)

N° de dépôt

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 6 2 0 2 2

N° SIRET

4 3 8 0 6 7 0 0 1 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS BOURGEOIN

ADRESSE (voie)

153 RUE LEGENDRE

CODE POSTAL

75017

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

382

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SARL

Dénomination

AV BOUT GOUT

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

99.74

Nb de parts ou actions

381

Adresse :

N° 47

Voie

RUE JACQUES HILLAIRET

Code postal

75012

Commune

PARIS

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle. Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement ou moins 10 % du capital)

96



(1)

N° de dépôt

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 6 2 0 2 2

N° SIRET

4 3 8 0 6 7 0 0 1 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS BOURGEON

ADRESSE (voie)

153 RUE LEGENDRE

CODE POSTAL

75017

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

# DETAIL BILAN ACTIF

29

ACTIF	Exercice N 30/06/2022	Exercice N-1 30/06/2021	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES</b>				
20500000 Concessions et droits simil.	13 950	13 950		
28050000 Amort. concessions et droits s	-13 950	-13 765	-185	100.00
<b>INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS</b>	30 831	37 192	-6 361	-17.10
21540000 Matériel de vente & de magasin	72 328	72 328		
28154000 Amort. Mat. Vente & Magasin	-41 497	-35 136	-6 361	-18.10
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	39 585	48 092	-8 507	-17.69
21811000 Installation Générale Foncier	107 858	107 858		
21812000 Installation Généré Non Foncier	31 386	31 386		
21820000 Matériel de transport		465	-465	NS
21830000 Matériel de bureau et inform.	14 037	14 037		
21840000 Mobilier	2 196	2 196		
28181100 Amort. Instal. Généré foncier	-72 445	-66 332	-6 113	-9.22
28181200 Amort. Instal. Généré non fonci	-31 386	-31 260	-127	-0.40
28182000 Amort. matériel de transport		-465	465	100.00
28183000 Amort. Matériel de bureau	-9 865	-7 598	-2 267	-29.84
28184000 Amort. mobilier	-2 196	-2 196		
<b>AUTRES PARTICIPATIONS</b>	30 337	30 337		
26110000 Participation PARI29	225	225		
26120000 Action BIOCOOP	30 112	30 112		
<b>CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS</b>	23 847	24 806	-959	-3.86
26720000 CAPITALISATION BIOCOOP	23 847	24 806	-959	-3.86
<b>PRETS</b>	429 551	204 258	225 293	110.30
27400000 Prêt Pari 29	429 551	204 258	225 293	110.30
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	9 147	9 301	-154	-1.65
27500000 Dépôts et cautionnements versé	9 147	9 301	-154	-1.65
<b>Total II</b>	<b>563 298</b>	<b>354 169</b>	<b>209 129</b>	<b>59.05</b>
<b>MARCHANDISES</b>	77 867	96 960	-19 094	-19.69
37000000 Stocks de M/ces	77 867	96 960	-19 094	-19.69
<b>AUTRES CREANCES</b>	146 509	12 652	133 857	NS
40100000 Fournisseurs	202	5	197	NS
40980000 FRS - Avoirs à recevoir	1 012	846	166	19.61
43870000 Produits sociaux à recevoir		798	-798	NS
44400000 Etat, impôt sur les bénéfices		3 543	-3 543	NS
44562000 TVA déductible sur immobilisat		2 055	-2 055	NS
44566000 TVA déductible sur B&S	3 283	4 944	-1 661	-33.60
44586000 TVA sur factures non parvenues	43	461	-419	-90.73
46870000 Divers - Produits à recevoir	141 970		141 970	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	5 258	205 274	-200 016	-97.44
50400000 COMPTE A TERME		200 000	-200 000	NS
50810000 Parts Sociales BRED	5 258	5 258		
50880000 Intérêts courus		16	-16	NS

## DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1	
	30/06/2022	12	30/06/2021	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>27 898</b>	<b>68 209</b>	<b>-40 310</b>	<b>-59.10</b>
51110000 Remise CB		2 462	-2 462	NS
51120000 Remise CHQ	216	80	137	171.36
51130000 Remise ESPECES	1 220	3 630	-2 410	-66.39
51140000 Remises TR (CARTES)		713	-713	NS
51141000 Remises TR (CHQ)	1 817	2 178	-362	-16.60
51210000 BRED - BQ POPULAIRE	22 838	57 331	-34 493	-60.17
53000000 Caisse	1 808	1 815	-7	-0.37
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>9 821</b>	<b>15 689</b>	<b>-5 868</b>	<b>-37.40</b>
48600000 Charges constatées d'avance	9 821	15 689	-5 868	-37.40
<b>Total III</b>	<b>267 353</b>	<b>398 784</b>	<b>-131 430</b>	<b>-32.96</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>830 652</b>	<b>752 953</b>	<b>77 699</b>	<b>10.32</b>

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2022	12	30/06/2021	12	Euros	%
<b>VENTES DE MARCHANDISES</b>	1 253 078		1 838 357		-585 280	-31.84
70700000 Ventes de marchandises 2,10%	167		164		3	1.83
70701000 Ventes de marchandises 10%	61		175		-114	-65.29
70720000 Ventes de marchandises 20%	113 573		175 096		-61 523	-35.14
70750000 Ventes de marchandises 5,5%	1 139 277		1 662 922		-523 645	-31.49
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	1 253 078		1 838 357		-585 280	-31.84
<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	3 737		2 832		906	31.98
74000000 Subvention	3 737		2 832		906	31.98
<b>REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES</b>	2 701		15 853		-13 152	-82.96
79100000 Transfert de charges	2 644		6 496		-3 852	-59.30
79110000 IJ AG2R PREVOYANCE	57		9 357		-9 300	-99.39
<b>AUTRES PRODUITS</b>	12		1 518		-1 506	-99.19
75800000 Produits divers de gestion cou	12		1 518		-1 506	-99.19
<b>Total des Produits d'exploitation</b>	1 259 528		1 858 560		-599 032	-32.23
<b>ACHATS DE MARCHANDISES</b>	841 367		1 239 520		-398 153	-32.12
60700300 Achats ECODIS	4 086		10 066		-5 980	-59.41
60711000 BIOCOOL	231 859		335 342		-103 483	-30.86
60712000 BIOCOOL	148 148		220 102		-71 954	-32.69
60713000 BIOCOOL	40 260		63 518		-23 257	-36.62
60714000 BIOCOOL	116 454		188 374		-71 920	-38.18
60715000 BIOCOOL	1 699		3 162		-1 462	-46.25
60716000 BIOCOOL	401		1 374		-973	-70.82
60721000 Achats LOCAUX - SEC	3 880		3 488		392	11.25
60722000 Ach. LOCAUX - ULTRA FRAIS SURG	34 261		47 461		-13 200	-27.81
60723000 Achats LOCAUX - NON ALIMENT.	2 406		5 236		-2 830	-54.04
60724000 Achats LOCAUX - FUTTS&LEGUMES	14 837		23 440		-8 603	-36.70
60730000 Achats - PETITS PRODUCTEURS	2 431		3 582		-1 151	-32.13
60740000 ACHATS DIVERS	241 690		339 123		-97 433	-28.73
60970000 Remises sur achats	-1 046		-4 747		3 701	77.97
<b>VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)</b>	19 094		843		18 251	NS
60370000 Variation du stock de M/aea	19 094		843		18 251	NS
<b>AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	148 464		214 637		-66 173	-30.83
60610000 Energie	2 809		11 899		-9 091	-76.40
60630000 Petites fournitures	1 423		4 528		-3 105	-68.57
60640000 Fournitures administratives	845		1 262		-417	-33.08
61222000 LOA Moto TOURING STREET GLIDE	6 186		6 186			
61300000 Locations diverses	65		14		51	356.85
61320000 Loyers RUE LEGENDRE	50 337		56 700		-6 363	-11.22
61320010 Loyers PARKING	202		1 690		-1 488	-88.06
61400000 Charges locatives	732		755		-23	-3.02
61500000 Entretien et réparation	3 092		3 521		-429	-12.18
61500010 EUROCLEAN	442		329		113	34.50
61500020 KONE	1 552		1 526		25	1.66
61500040 MONDIAL CAFARD	336		739		-403	-54.60
61500050 DAI COMPUTERS	3 436		3 758		-321	-8.55
61501000 AZUREL Propreté	3 994		3 913		81	2.07
61560000 DIADIS - Maintenance serveur	1 356		1 342		14	1.04

## DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2022 12	30/06/2021 12	Euros	%
<b>CAPITAL</b>	38 200	38 200		
10100000 Capital	38 200	38 200		
<b>RESERVE LEGALE</b>	3 820	3 820		
10610000 Réserve légale	3 820	3 820		
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	227 835	239 525	-11 690	-4.88
11000000 Report à nouveau	227 835	239 525	-11 690	-4.88
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)</b>	44 932	-11 690	56 622	484.37
<b>Total I</b>	<b>314 787</b>	<b>269 855</b>	<b>44 932</b>	<b>16.65</b>
<b>EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>381 986</b>	<b>344 935</b>	<b>37 051</b>	<b>10.74</b>
16400000 Emprunts	31 986	44 935	-12 949	-28.82
16401000 Emprunt BPIFRANCE 50 KE	50 000		50 000	
16410000 PGE 300 KE	300 000	300 000		
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES</b>	<b>600</b>	<b>600</b>		
45510000 C/C Rodolphe BOURGEON	600	600		
<b>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b>	<b>90 502</b>	<b>97 030</b>	<b>-6 528</b>	<b>-6.73</b>
40100000 Fournisseurs	79 087	95 195	-16 108	-16.92
40810000 FRS - charges à payer	11 415	1 835	9 580	522.18
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	<b>41 462</b>	<b>37 690</b>	<b>3 773</b>	<b>10.01</b>
42100000 Rémunérations dues	3 158	1 014	2 144	211.36
42820000 Dettes sur prov. CP	14 095	14 971	-876	-5.85
43100000 URSSAF	8 801	8 085	716	8.86
43730000 AG2R ARRCO-AGIRC	894	783	111	14.17
43760000 Mutuelle AG2R	337	1 075	-738	-68.69
43820000 Charges soc. sur CP	4 638	5 208	-570	-10.94
44210000 Prélèvement à la source	955	1 006	-51	-5.05
44400000 Etat, impôt sur les bénéfices	6 612		6 612	
44551000 TVA à décaisser	940	2 307	-1 367	-59.25
44860000 Autres charges à payer	1 033	3 241	-2 208	-68.14
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>1 314</b>	<b>2 843</b>	<b>-1 529</b>	<b>-53.78</b>
46700000 NDF Edith BOURGEON		1 619	-1 619	NS
46701000 NDF Rodolphe BOURGEON	90		90	
46710000 Débours <i>à son GOUT</i>	1 224	1 224		
<b>Total IV</b>	<b>515 865</b>	<b>483 098</b>	<b>32 767</b>	<b>6.78</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>830 652</b>	<b>752 953</b>	<b>77 699</b>	<b>10.32</b>

# DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2022	12	30/06/2021	12	Euros	%
61570000 Maintenance AXIMA		2 570		2 244	326	14.53
61580000 Entretien HARLEY		3 452		2 214	1 239	55.95
61600000 Primes d'assurance		403		1 482	-1 078	-72.77
61601000 Assurances 2000		2 063		2 060	4	0.17
61602000 BPIFRANCE ASS. EMPRUNT		138			138	
61610000 Multirisques		6 701		7 516	-815	-10.84
61640000 Assurance sur emprunt		351		351		
61650000 Ass. LOA MOTO FINANCO		499		499		
62100000 Personnel extérieur				20 025	-20 025	NS
62260000 Honoraires Comptable		16 650		17 450	-800	-4.58
62262000 Honoraires divers		11 171		21 575	-10 404	-48.22
62270000 Frais d'actes et de contentieu		1 011		2 884	-1 873	-64.96
62310000 Publicité		8 651		11 804	-3 153	-26.71
62380000 Divers, dons et pourboires		4		100	-96	-96.00
62410000 Transport sur achats		138		77	61	78.99
62420000 Transport sur ventes		505		824	-319	-38.76
62510000 Voyages et déplacements		686		60	625	NS
62600000 Frais postaux et télécom		42		75	-32	-43.50
62620000 Frais de télécommunication		3 036		6 517	-3 481	-53.41
62700000 Frais bancaires		3 795		4 343	-548	-12.62
62710000 Frais Remise CB		7 178		9 961	-2 784	-27.94
62720000 Frais Remise TR		1 539		4 220	-2 681	-63.53
62810000 Cotisations		1 076		195	881	451.79
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>		<b>6 420</b>		<b>7 051</b>	<b>-631</b>	<b>-8.95</b>
63120000 Taxe d'apprentissage		1 318		1 760	-442	-25.11
63330000 Formation prof. continue		2 270		2 566	-296	-11.54
63511000 CFE / CVAE		2 247		1 985	262	13.17
63513000 Autres impôts locaux		233		230	4	1.57
63514000 TVS		128		511	-384	-75.05
63540000 Droit d'enregistrement		225			225	
<b>SALAIRES ET TRAITEMENTS</b>		<b>224 248</b>		<b>274 435</b>	<b>-50 188</b>	<b>-18.29</b>
64110000 Salaires		222 798		275 786	-52 988	-19.21
64120000 Provisions CP		-876		-381	-495	NS
64131000 Provisions sur primes				-3 550	3 550	100.00
64140000 Indemnités, avantages divers		2 325		2 562	-238	-9.27
64141000 Indem. Activité Partielle				18	-18	NS
<b>CHARGES SOCIALES</b>		<b>76 457</b>		<b>95 013</b>	<b>-18 556</b>	<b>-19.53</b>
64510000 Cotisations URSSAF		55 330		68 974	-13 644	-19.78
64530000 Caisse de RETRAITE		12 050		14 986	-2 936	-19.59
64550000 PREVOYANCE		8 668		10 222	-1 554	-15.21
64580000 Charges sur provision CP		-570		364	-934	NS
64583100 Charges sur primes				-1 165	1 165	100.00
64700000 Médecine du travail		980		1 632	-653	-39.98
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS</b>		<b>15 052</b>		<b>16 890</b>	<b>-1 837</b>	<b>-10.88</b>
68111000 DAP Incorporelles		185		1 180	-995	-84.32
68112000 DAP Corporelles		14 867		15 710	-842	-5.36
<b>AUTRES CHARGES</b>		<b>13 224</b>		<b>23 854</b>	<b>-10 631</b>	<b>-44.57</b>
65100000 Redevance BIOCOO		12 881		23 825	-10 943	-45.93
65800000 Charges diverses de gestion co		343		30	313	NS

# 32

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	30/06/2022	12	30/06/2021	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Total des Charges d'exploitation</b>	1 344 325	1 872 244	-527 918	-28.20
<b>Résultat d'exploitation</b>	-84 797	-13 683	-71 114	-19.70
<b>PRODUITS AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES ACTIF IMMOBILISE</b>	3 343	2 346	997	42.49
76260000 Revenu sur prêt	3 343	2 346	997	42.49
<b>AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES</b>	26	745	-718	-96.45
76300000 Produits des autres créances	-16	95	-110	NS
76500000 Escomptes obtenus	42	650	-608	-93.54
<b>Total des Produits financiers</b>	3 370	3 091	279	9.01
<b>INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES</b>	1 432	664	768	115.65
66110000 Intérêts des emprunts	1 432	664	768	115.65
<b>Total des Charges financières</b>	1 432	664	768	115.65
<b>Résultat financier</b>	1 938	2 427	-489	-20.16
<b>Résultat courant avant impôts</b>	-82 859	-11 256	-71 603	-636.12
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION</b>	141 970		141 970	
77100000 Produits except. s/op. de gest	141 970		141 970	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL</b>	3 000		3 000	
77500000 PCEAC	3 000		3 000	
<b>Total des Produits exceptionnels</b>	144 970		144 970	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION</b>	10 567	434	10 134	NS
67100000 Charges except. s/op. gestion	10 000		10 000	
67120000 Amendes et Pénalités	567	434	134	30.80
<b>Total des Charges exceptionnelles</b>	10 567	434	10 134	NS
<b>Résultat exceptionnel</b>	134 403	-434	134 837	NS
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>	6 612		6 612	
69500000 IS	6 612		6 612	
<b>Total des produits</b>	1 407 868	1 861 651	-453 783	-24.38
<b>Total des charges</b>	1 362 936	1 873 341	-510 405	-27.25
<b>Bénéfice ou perte (Produits - Charges)</b>	44 932	-11 690	56 622	484.37

## **6) Contrat de groupement BIOCOOL**

# CONTRAT DE GROUPEMENT

2009-2010-2011

Nouveau sociétaire

Le **contrat de groupement** a pour but de renforcer les liens entre les sociétaires de Biocoop et leur coopérative, en tissant un ensemble d'engagements réciproques.

Le magasin s'engage tout d'abord à maintenir pendant 3 ans le niveau d'achat de l'année précédente, ce qui permet à la SA Biocoop de **contractualiser** avec les producteurs et les groupements pour des volumes fermes et sur des périodes longues ;  
Ainsi Biocoop et ses groupements associés disposent d'un argument fort pour convaincre les agriculteurs à **s'installer ou se convertir en Bio**

Le dirigeant du magasin s'engage aussi à donner un **droit de préférence** à la SA Biocoop en cas de vente du fonds ou de la majorité des parts de sa société, et ce au prix auquel il aura trouvé preneur.

Ainsi Biocoop pourra éviter que des magasins ne sortent du réseau ou ne soient acquis par la concurrence.

Le magasin s'engage enfin à référencer un **tronc d'assortiment commun** qui est le cœur de la gamme biocoop.

En contrepartie, pour ceux qui le souhaitent au moment de la signature, Biocoop accorde au magasin une **zone d'exclusivité** sur laquelle il est assuré d'être le seul à arborer l'enseigne Biocoop. Cette zone est calculée sur des critères objectifs, similaires quelle que soit la région.

La SA Biocoop s'engage également à limiter à 10% le nombre d'articles de catégorie A en **rupture** (hormis les ruptures saisonnières ou programmées).

De plus une **Remise de fin d'année de 1%** est accordée au magasin qui aura signé et respecté son contrat de groupement.

Ce retour tarifaire récompense le magasin qui par sa fidélité, et sa participation aux assortiments emblématiques, permet au Groupement de sécuriser ses approvisionnements et de développer une image commune.

## ARTICLE 1 - Objet de la convention

### 1.1 Concession d'une marque à titre d'enseigne et/ou de nom commercial

Le présent contrat emporte concession, pour le Sociétaire Conventionné, de la marque **BIOCOOP** (dont le certificat d'enregistrement est annexé) pour une utilisation à titre d'enseigne et/ou de nom commercial pour le ou les Points de Vente désigné(s) au « II conditions particulières ». Cette concession est consentie pour la durée et l'objet du présent contrat et ne saurait conférer aucun droit de propriété sur la marque au Sociétaire Conventionné qui le reconnaît expressément.

En contrepartie de cette autorisation le Sociétaire Conventionné s'engage à signaler son appartenance au réseau **BIOCOOP** en utilisant sur son enseigne le logo **BIOCOOP**.

Dans le cas où le Sociétaire Conventionné viendrait à perdre sa qualité d'associé coopérateur de **BIOCOOP SA Coop**, quelle qu'en soit la cause, il s'engage par avance en se portant fort pour ses associés, à faire si besoin modifier sa dénomination pour éviter d'y faire figurer tous termes prêtant à confusion avec l'appartenance au réseau **BIOCOOP** ou avec la marque **BIOCOOP** elle-même.

**BIOCOOP SA Coop** s'engage à préserver la marque de toute atteinte, et, en cas échéant, à mettre en œuvre toutes les actions judiciaires ou autres, qui pourraient s'avérer nécessaires de façon à ce que le Sociétaire Conventionné puisse en avoir la jouissance paisible pendant toute la durée du présent contrat.

Le Sociétaire Conventionné ayant souhaité bénéficier d'une exclusivité territoriale, **BIOCOOP SA Coop** s'interdit, pendant toute la durée du présent contrat, de concéder à d'autres sociétaires conventionnés ou toute autres sociétés le droit d'utiliser la marque concédée à titre d'enseigne et/ou de nom commercial sur le territoire correspondant à la carte annexée aux présentes. En conséquence, **BIOCOOP SA Coop** s'interdit également d'autoriser l'installation d'un magasin « biocoop » sur cette zone géographique, sauf accord express du sociétaire conventionné.

### 1.2 Mise à disposition d'un concept

**BIOCOOP SA Coop** a depuis 1989 mis au point et développé un concept original de distribution de produits écologiques et biologiques dans une mise en réseau de coopérateurs, acteurs de la filière de l'agriculture biologique.

Ce concept se traduit par un savoir-faire spécifique, répertorié notamment dans ses catalogues produits, catalogue équipement, catalogue formation et autres documents techniques et commerciaux, auxquels le Sociétaire Conventionné a pu avoir accès.

**BIOCOOP SA Coop** accepte, par les présentes, de communiquer au Sociétaire Conventionné le concept qu'elle a développé et mis au point dans le domaine de la distribution de produits écologiques et biologiques, matérialisé par les connaissances, données techniques et commerciales, en vue de la commercialisation de produits écologiques et biologiques.

## ARTICLE 2 - Territoire concédé

La présente concession de marque à titre d'enseigne et/ou de nom commercial ainsi que la mise à disposition du concept à travers le savoir-faire, sont consenties et acceptées en vue de l'exploitation de la marque à titre d'enseigne et/ou de nom commercial par le Sociétaire Conventionné, dans le cadre de la commercialisation de produits écologiques et biologiques, pour l'exploitation du ou des points de vente sur le territoire dont la carte figure en annexe aux présentes, à l'exception de tous autres territoires, quand bien même la marque mise à disposition à titre d'enseigne et/ou de nom commercial y produirait ses effets. La distance entre l'adresse du magasin et la limite de son territoire sera au minimum de 1 Kilomètre.

Sur tout autre Territoire, **BIOCOOP SA Coop** se réserve expressément le droit d'exploiter directement ou indirectement sa marque, à tous usages (enseigne, nom commercial, produits, etc.), ainsi que le savoir-faire communiqué au Sociétaire Conventionné, notamment en y installant directement ou indirectement tout point de vente utilisant la marque et le savoir-faire.

## ARTICLE 3 - Obligations de Biocoop SA Coop

### 3.1. Concession de la marque

**BIOCOOP SA Coop** met à la disposition du Sociétaire Conventionné, pendant toute la durée du contrat, tous les éléments techniques (charte graphique, catalogues, supports de communication...) lui permettant d'utiliser la marque conformément aux présentes et au cahier des charges fixé par **BIOCOOP SA Coop**.

### 3.2 Savoir-faire

La transmission du savoir-faire est immédiatement effectuée par la remise, par **BIOCOOP SA Coop** au Sociétaire Conventionné qui le reconnaît, des supports et documents nécessaires.

Ces supports et documents matérialisent les éléments essentiels du savoir-faire communiqué nécessaires à la commercialisation de produits écologiques et biologiques sous l'enseigne **BIOCOOP**. Ces supports et documents sont évolutifs.

### 3.3 Assistance de Biocoop SA Coop

**BIOCOOP SA Coop** s'engage à apporter au Sociétaire Conventionné, pendant toute la durée du présent contrat, son assistance pour la mise en œuvre du savoir-faire, ses conseils et ses recommandations dans le cadre de la commercialisation de produits écologiques et biologiques.

**BIOCOOP SA Coop** tient à la disposition du Sociétaire Conventionné la « carte des services » qui décrit les prestations dites « de base » incluses dans l'abonnement, ainsi que les prestations complémentaires payantes qu'elle peut également réaliser au profit du Sociétaire Conventionné, sur devis préalable.

### 3.4 Qualité de service de Biocoop SA Coop

**BIOCOOP SA Coop** s'engage à apporter au magasin un service de qualité tel que décrit dans ses conditions générales de vente.

Plus précisément **BIOCOOP SA Coop** s'engage auprès du sociétaire conventionné à limiter le taux de rupture auprès de ce dernier à 10 % du nombre de références classifiées « A ». La liste des produits classifiés A est calculée chaque trimestre en fonction des rotations de produits et visée par le Conseil d'Administration de **BIOCOOP SA**.

Pour l'appréciation de cet engagement, les parties se référeront au nombre d'articles commandés par le sociétaire conventionné sur chaque trimestre (*nombre d'articles A en rupture / nombre d'articles A commandés*).

Ne sont pas considérés comme « ruptures » les commandes de produits absents du catalogue de façon définitive ou saisonnière, ni les ruptures partielles.

La sanction d'un dépassement du taux de rupture, sera la suspension de l'obligation de niveau d'approvisionnement prévu au 4.2 pendant la durée du contrat restant à courir jusqu'au prochain terme prévu pour le renouvellement.

**BIOCOOP SA Coop** s'engage également à ne pas dégrader durant la période concernée les conditions substantielles de l'offre contenue dans ses catalogues, et notamment :

- le niveau moyen de besoin de marge nette hors transport qu'elle impute aux prix de revient ;
- le niveau de fréquence des livraisons sauf cas fortuit ou de de force majeure, habituellement accepté par la jurisprudence.

### 3.5 Remise de fin d'année et contrôle du respect de la convention

Le respect des engagements du contrat de réseau par le sociétaire conventionné est vérifié chaque année par **BIOCOOP SA Coop** et donne lieu à une remise de fin d'année de 1% des achats réalisés avec la SA **BIOCOOP**.

Le sociétaire conventionné s'engage à faciliter l'évaluation par **BIOCOOP SA Coop** du respect des engagements pris dans le cadre du présent contrat. En particulier, il s'engage à fournir tout document demandé par cette dernière et à faciliter la visite de personnes missionnées par elle.

**biocoop** SA Coop s'engage à fournir tout document prouvant le respect de ses engagements notamment, à la demande du sociétaire conventionné, un état des ruptures annuelles. Au cas où **biocoop** SA ne respecterait pas son engagement sur les ruptures, le sociétaire conventionné serait en droit d'exiger le paiement de la RFA sans avoir à justifier de la réalisation de ses propres engagements précisés dans l'article 4.2

#### ARTICLE 4 - Obligations du Sociétaire Conventionné

##### 4.1. Exploitation de la marque concédée à titre d'enseigne/nom commercial et du savoir-faire

Le Sociétaire Conventionné s'engage, pendant toute la durée du présent contrat, à exploiter à titre d'enseigne et/ou de nom commercial, au mieux de ses possibilités, la marque qui lui est présentement concédée, et à effectuer les actions et démarches utiles et nécessaires en vue de sa promotion et de la commercialisation dans des conditions optimales des produits écologiques et biologiques.

En particulier, le sociétaire conventionné apposera sur la façade de son ou de ses magasins au moins un logo **biocoop** de taille comparable à celle du nom spécifique du magasin dans le respect de la charte graphique de la marque **biocoop** annexée au présent contrat.

Le Sociétaire Conventionné affichera la charte **biocoop** à l'entrée de son magasin, ainsi que son attestation, de manière lisible et visible, en mettant en valeur ce document.

Par ailleurs, le Sociétaire Conventionné s'engage à respecter les statuts et le règlement intérieur de **biocoop** SA Coop dont il est par ailleurs associé coopérateur.

Le sociétaire conventionné s'engage à être parfaitement à jour de ses différentes obligations vis à vis de **biocoop** ainsi que des règlements de factures et des remontées de capitalisation.

**biocoop** SA Coop s'engage à communiquer régulièrement au Sociétaire Conventionné l'existence d'autres territoires concédés limitrophes à celui figurant à l'article 2, le Sociétaire Conventionné devant, pour sa part, en cas d'opération publicitaires active en dehors du territoire concédé, faire en sorte de s'assurer préalablement qu'il n'agit pas dans un territoire concédé à un autre sociétaire conventionné. Si tel est le cas il devra recueillir l'accord du sociétaire conventionné ayant exclusivité sur la zone d'implémentation.

##### 4.2 Approvisionnement et fidélité durable

Le sociétaire conventionné s'engage durant la durée du contrat à maintenir, pour chaque année civile, le montant d'achats réalisés avec **biocoop** SA Coop l'année civile précédente, et ce sur chacun des 4 secteurs (Sec, Ultra Frais, Non-Alimentaire, Fruits & Légumes).

Cet engagement est conditionné à l'atteinte d'une croissance des ventes du magasin égale ou supérieure à 5% entre l'année civile concernée par l'obligation et l'année précédente.

A défaut de respecter cet engagement d'approvisionnement minimum, **biocoop** SA Coop se réserve le droit de retirer au Sociétaire conventionné l'exclusivité territoriale visée à l'article « Territoire Concédé » ci-dessus et d'agréer tout autre sociétaire conventionné en l'autorisant à utiliser la marque à titre d'enseigne et/ou de nom commercial ainsi que le savoir-faire de **biocoop** SA Coop pour l'exploitation d'un point de vente situé sur le territoire désigné audit article.

D'un commun accord, les parties reconnaissent que le respect de l'obligation d'approvisionnement par le magasin nécessite le respect préalable de l'engagement de qualité de la part de **biocoop** SA Coop tel qu'il figure en article 3-4. Ci-dessus.

Le magasin conventionné s'engage à référencer le tronc d'assortiment commun **biocoop** validé chaque année par la SA **biocoop** et adressé au magasin conventionné. Il s'engage également à participer à au moins deux opérations commerciales nationales par an.

##### 4.3 Utilisation des services

Le sociétaire conventionné s'engage à donner priorité aux services mutualisés par **biocoop** inclus dans le document « carte des services » au mieux de ses besoins et des exigences du cahier des charges de la marque **biocoop**.

##### 4.4 Information sur le Lieu de Vente

Le sociétaire conventionné s'engage à utiliser tous les supports d'information sur le lieu de vente (ILV) mis à disposition par **biocoop** SA Coop permettant aux consommateurs d'identifier les valeurs du réseau et de mieux connaître ses produits. La liste de ces supports sera validée par le CA de **biocoop** SA Coop.

##### 4.5 Droits d'entrée

En contre partie du présent contrat portant concession de marque à titre d'enseigne, le sociétaire s'engage à verser à la SA **biocoop** des Droits D'entrée équivalents à 1,5 % du Chiffres d'affaires de la deuxième année pleine d'exploitation.

Le Chiffre d'Affaires pris en compte est le total des ventes Hors Taxe réalisés du 13ème et le 24ème mois suivant celui du démarrage de l'exploitation en tant que sociétaire **biocoop**.

Le règlement des cas droits d'entrée se fait en 3 règlements :  
un acompte de 20 % de 1,5% du CA prévisionnel année 2 à régler en fin de première année,  
un acompte de 30 % de 1,5% du CA prévisionnel année 2 à régler en fin de deuxième année,  
une régularisation pour solde en troisième année au vu du CAHT réel de la deuxième année.

#### ARTICLE 5 – Déplacement du fonds - Cession et transmission du contrat

##### 5.1 Déplacement du fonds

Pour l'application du présent contrat, le Sociétaire Conventionné ne pourra déplacer son ou ses fonds de commerce visé(s) au "point de vente" des conditions particulières sans en recevoir l'accord écrit de **biocoop** SA Coop.

##### 5.2 Cession et transmission du contrat

Le présent contrat étant conclu Intuitu personae, le Sociétaire Conventionné s'interdit de céder ou de transférer, de quelque manière que ce soit (et notamment sous forme de cession ou de mise en location-gérance de son fonds de commerce, d'apport en Société ou, le cas échéant, de cession des titres ou de changement de contrôle de l'entreprise affiliée) les droits et obligations en résultant, sans l'accord exprès, préalable et écrit de **biocoop** SA Coop.

En cas de cession projetée, l'agrément de **biocoop** SA Coop devra être donné ou refusé dans un délai maximum d'UN mois à compter de la réception de la notification qui lui aura été adressée à cet effet par le Sociétaire Conventionné, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. A défaut de réponse de **biocoop** SA Coop, dans ce délai, l'agrément sera réputé accepté. En tout état de cause, l'agrément de **biocoop** SA Coop ne pourra être donné qu'après communication d'informations complètes nécessaires à la commission admission.

En cas de cession malgré un refus d'agrément, comme en cas de défaut d'information et de notification préalable du projet de cession à **biocoop** SA Coop, par le Sociétaire Conventionné, dans les conditions ci-dessus précitées, le présent contrat pourra être immédiatement résilié par **biocoop** SA Coop, aux torts du Sociétaire Conventionné, sans préjudice de toutes autres actions ou dommages et intérêts que **biocoop** SA Coop serait en droit de réclamer, de ce fait, au Sociétaire Conventionné, à raison du préjudice subi.

##### Droit de préférence

En cas de transfert projeté du fonds de commerce du Sociétaire Conventionné exploitant le présent contrat, quelle qu'en soit la forme (cession, location-gérance, apport partiel d'actif, fusion, etc.), directement ou indirectement, **biocoop** SA Coop disposera d'un droit de préférence, et pourra, de ce fait, notifier au Sociétaire Conventionné, dans le délai de UN mois susvisé, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, son intention d'user de ce droit, et d'acquiescer ledit fonds aux conditions initialement envisagées.

Il en sera de même en cas de cession ou transmission des titres du Sociétaire Conventionné impliquant cession du contrôle majoritaire. Dans ce cas, le Sociétaire Conventionné signataire des présentes se porte fort pour ses associés du respect du droit de préférence. Le droit de préférence portera alors sur les titres de l'entreprise affiliée.

Le Sociétaire Conventionné s'engage à faire parvenir à Bloccoop SA Coop, en même temps que la demande d'agrément ci-dessus prévue et selon la même forme, les conditions de la vente, le prix proposé et l'identité de l'acquéreur.

Bloccoop SA Coop disposera du même délai de UN mois pour exercer son droit de préférence par lettre recommandée avec accusé de réception. A défaut de réponse de Bloccoop SA Coop sur le droit de préférence, la renonciation au droit de préférence sera de fait.

### ARTICLE 6 - Confidentialité

Pendant la durée du contrat, le Sociétaire Conventionné s'engage ainsi que son personnel à ne pas communiquer des informations pouvant nuire à la marque et au savoir-faire de Bloccoop SA Coop.

Le Sociétaire Conventionné s'engage également à ne pas porter directement ou indirectement atteinte au renom de Bloccoop SA Coop et de sa marque, ainsi qu'à la notoriété du réseau sous peine notamment de poursuites judiciaires en concurrence déloyale et en dommages et intérêts.

### ARTICLE 7 - Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois années civiles et prend effet à la date indiquée aux Conditions particulières.

Il se renouvellera ensuite par tacite reconduction, y compris pour ses avenants éventuels visant d'autres territoires, pour de nouvelles périodes de trois années, à défaut de dénonciation par l'une ou l'autre des parties, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, expédiée 12 MOIS au moins avant l'arrivée du terme.

Bloccoop SA Coop, pourra, 13 mois avant l'expiration du contrat et avec effet à la prochaine date anniversaire, redéfinir le Territoire concédé aux présentes et à ses avenants éventuels, pour s'axer selon les normes alors en vigueur au sein du réseau Bloccoop et servant au calcul des territoires des nouveaux Sociétaires Conventionnés. L'étendue du ou des nouveau(x) Territoire(s) sera alors communiquée au Sociétaire Conventionné par lettre recommandée avec accusé de réception expédiée dans le délai 13 mois avant l'expiration du contrat.

### ARTICLE 8 - Résiliation anticipée

#### 8.1 Inexécution fautive

Le présent contrat pourra être résilié par anticipation, par l'une ou l'autre des parties, en cas d'inexécution de l'une quelconque des obligations y figurant et/ou de l'une quelconque des obligations inhérentes à l'activité exercée, sauf si l'inexécution en cause est prévue aux présentes et qu'il y est expressément prévu une autre sanction applicable.

Sauf stipulations contraires du présent contrat prévoyant une résiliation immédiate lorsqu'il n'est pas possible de remédier au manquement, la résiliation anticipée interviendra un mois après une mise en demeure signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la partie défaillante, indiquant l'intention de faire application de la présente clause résolutoire expresse, restée sans effet.

Il est expressément convenu que d'un commun accord entre les parties que la perte ou la cessation de la qualité d'associé coopérateur de Bloccoop SA Coop constituera une cause de résiliation du présent contrat aux torts du Sociétaire Conventionné.

#### 8.2 Cessation d'activité

Le présent contrat pourra également être résilié par anticipation en cas de liquidation ou redressement judiciaire de l'une ou l'autre des parties dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, et sous réserve, le cas échéant, des dispositions d'ordre public applicables.

#### 8.3 Conséquence d'une résiliation aux torts du Sociétaire Conventionné

En cas de cessation du contrat aux torts du Sociétaire Conventionné, notamment par résiliation en application de l'article 8.1 ci-dessus, le Sociétaire Conventionné devra payer sans délais à Bloccoop SA Coop, à titre de pénalité de sortie anticipée une somme égale 2 % du chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos par le Sociétaire Conventionné à la date de la cessation du contrat. Le tout sans préjudice de tous dommages et intérêts.

### ARTICLE 9 - Conséquences de la cessation du contrat

La cessation du présent contrat, pour quelque cause que ce soit, et notamment en cas de résiliation anticipée, entraînera les conséquences suivantes :

A - Si le Sociétaire Conventionné cesse en même temps ou pour les mêmes raisons ou pour les mêmes faits d'être membre du réseau Bloccoop quelle qu'en soit la cause, il devra se conformer aux obligations suivantes :

#### 9.1 Cessation de l'utilisation de la marque concédée

Le Sociétaire Conventionné cessera immédiatement d'exercer ses activités sous l'enseigne et le nom commercial de Bloccoop SA Coop.

Il devra, de ce fait, se défaire dans les plus brefs délais, et sous peine d'y être contraint par décision de justice, de l'enseigne de Bloccoop SA Coop et de tous les éléments et signes distinctifs y liés, ainsi que de tous les documents portant ladite enseigne ou nom commercial ou autres signes distinctifs. De même il retirera ou fera retirer, tout signe ou logo, marque, de tout site Internet y faisant référence pour son magasin.

Dans le cas où le Sociétaire Conventionné viendrait à perdre également sa qualité d'associé coopérateur de Bloccoop SA Coop pour les mêmes motifs ou des motifs similaires ou basés sur les mêmes faits, il s'engage par avance en se portant fort pour ses associés, à faire si besoin modifier sa dénomination pour éviter d'y faire figurer tout terme prêtant à confusion avec l'appartenance au réseau Bloccoop et/ou avec la marque Bloccoop elle-même.

En outre, le Sociétaire Conventionné autorise par avance SA Coop à procéder, à l'extérieur du point de vente, à la dépose et à l'enlèvement de l'enseigne comportant le nom Bloccoop SA Coop aux frais du Sociétaire Conventionné.

Le Sociétaire Conventionné ne devra utiliser aucun signe qui puisse rappeler ou qui soit susceptible de créer dans l'esprit du public et/ou des consommateurs et/ou des clients, une confusion avec la marque Bloccoop par leur similitude que ce soit dans leur appellation, leur forme ou leur couleur. Il s'interdit tout particulièrement de détourner ou tenter de détourner tout élément de la charte graphique.

#### 9.2 Cessation de l'utilisation du savoir-faire

Le Sociétaire Conventionné s'interdit de poursuivre l'exploitation du savoir-faire concédé tant que ce savoir-faire demeurera secret et ne sera pas tombé dans le domaine public.

Comme indiqué à l'Article « Confidentialité » ci-après, le Sociétaire Conventionné restera tenu d'une obligation de confidentialité concernant le savoir-faire qui lui aura été communiqué au titre du présent contrat, sans limitation de durée, pour autant que ce savoir-faire demeure secret et ne soit pas tombé dans le domaine public.

#### 9.3 Exigibilité immédiate des sommes dues à Bloccoop SA Coop

Le Sociétaire Conventionné réglera immédiatement toutes les sommes restant dues à Bloccoop SA Coop au titre du présent contrat.

416

## CONDITIONS PARTICULIERES

### Nom et désignation des parties au contrat de groupement

1) **BOCOOL**, Société Anonyme coopérative à capital variable, dont le siège social se situe Immeuble le triangle - Rue Paul Lafargue - 93 200 SAINT DENIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOBIGNY sous le numéro 382 891 **MM**.

Représentée par M. Claude **Good**, agissant en qualité de Président Directeur général

Infra encore dénommée **BOCOOL SA Coop**

2) Société : **Au bon goût**

type et capital: **SARL**

siège social : **47 Rue Jacques Hillainet 75012 Paris** RCS et lieu RCS : **502413560**

Représentée par **Bourgeon Rodolphe Alain Edith** agissant en qualité de : **Cogérant**

Infra encore dénommée le Sociétaire Conventionné

### 1 - DIP

Date de remise du document d'information précontractuel : **15/12/2008**

### 2 - Points de vente

Nom du magasin	Adresse	Ville
<b>BOCOOL PARIS 12E</b>	<b>47 Rue Jacques Hillainet</b>	<b>75012 Paris</b>

### 3 - Territoire

Ce Territoire correspond à celui délimité en annexe 2 et indiqué sur la carte reliée au présent contrat.

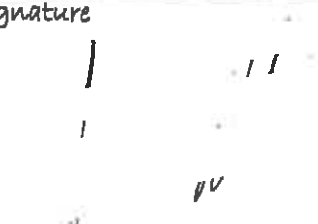

### 4 - Durée du contrat

Années Civiles: **2009-2010-2011**

Echéance : **31/12/2011**

Date de prévenance en cas de résiliation : **31/12/2010**

Fait à **Paris**  
Le **26/02/09**  
En deux exemplaires originaux.

Pour <b>BOCOOL SA Coop</b> <b>Claude Good</b> Président Directeur Général	Signature  <b>BOCOOL SA Coop</b> <b>Claude Good</b> Président Directeur Général 9-23 rue Paul L...
Pour le sociétaire conventionné NOM <b>Bourgeon - Rodolphe Alain Edith</b> QUALITE <b>Cogérant</b>	Signature 

9.4 Contrats de travail conclus par le Sociétaire Conventionné avec les membres de son personnel

Il est expressément rappelé qu'en sa qualité de commerçant indépendant, le Sociétaire Conventionné s'engage à faire son affaire personnelle des contrats de travail qu'il aurait régularisés avec son personnel, et à supporter toutes conséquences juridiques et financières en cas de rupture des dits contrats, notamment par suite de la cessation ou du non renouvellement du présent contrat d'affiliation.

B - Si le Sociétaire Conventionné continue d'être membre associé du réseau **بلاكوپ** : Il continuera à bénéficier des droits de tout associé coopérateur de **بلاكوپ SA Coop** non signataire de la présente convention. En revanche, Il perdra tout droit d'exclusivité sur le territoire concédé aux termes des présentes, Blocoop SA Coop retrouvant une totale liberté notamment pour concéder ou exploiter ce territoire.

**ARTICLE 10 - Non affiliation**

Pendant toute la durée du présent contrat, le Sociétaire Conventionné ne pourra adhérer, s'affilier ou participer directement ou indirectement, notamment par voie d'association ou par voie contractuelle, à des réseaux de distribution de produits écologiques ou biologiques ayant une activité proche ou similaire, ni exercer de manière isolée une telle activité sur un autre de ses points de vente.

**ARTICLE 11 - Droit applicable**

De convention expresse entre les parties, le présent contrat est régi et soumis au droit français.

**ARTICLE 12 - Litiges**

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

**ARTICLE 13 - Nullité partielle**

L'annulation de l'une des stipulations du présent contrat n'entraînerait l'annulation de celui-ci dans son ensemble, que pour autant que la stipulation litigieuse puisse être considérée, dans l'esprit des parties, comme substantielle et déterminante, et que son annulation remette en cause l'équilibre général de la convention. En cas d'annulation d'une des stipulations du présent contrat, considérée comme non substantielle, les parties s'efforceront de négocier une clause économiquement équivalente. Le présent contrat de groupement est composé de conditions générales et de conditions particulières, qui forment ensemble le contrat de groupement et sont indissociables les unes des autres. L'exposé préalable ne revêt pas de valeur contractuelle, mais revêt une valeur explicative.

**ARTICLE 14 - Election de domicile**

Pour les besoins des présentes, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif tel qu'indiqué en tête des présentes. Toute modification devra être signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'autre partie, afin de lui être opposable.

**ANNEXES :**

1. Certificat d'enregistrement de la marque **بلاكوپ** et son graphisme
2. Carte du territoire concédé
3. Tronc d'assortiment commun

516

## **7) Modèle SIG et bilans fonctionnels**

5'

**SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**

	31/12/2022	31/12/2023
Ventes de marchandises		
Achats de marchandises		
Variation de stock (marchandises)		
<b>Marge commerciale</b>		
Production vendue		
Production stockée		
Production immobilisée		
<b>Production de l'exercice</b>		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock (mat. Prem. Et autres appro.)		
Autres charges et charges externes		
<b>Valeur ajoutée</b>		
Subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Charges de personnel		
<b>Excédent brut d'exploitation</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		
Autres produits		
Autres charges		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transfert de charges		
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		
Résultat financier		
<b>Résultat courant avant impôt</b>		
Résultat exceptionnel		
Impôt sur les sociétés		
<b>RESULTAT NET</b>		

**BILANS FONCTIONNELS**

	31/12/2022	31/12/2023
Immobilisations en valeur brute		
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		
Stocks en valeur brute		
Créances en valeur brute		
Disponibilités		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		
Capitaux propres		
Amortissements, dépréciations et prov.		
Dettes financières		
<b>CAPITAUX STABLES</b>		
Autres dettes		
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
<b>AUTRES DETTES</b>		
<b>Fonds de roulement net global</b>		
<b>Besoin en fonds de roulement</b>		
<b>Trésorerie nette</b>		

## **8) Prévisions de trésorerie de la société BOURGEON**

SOCIETE BOURGEON

	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	fevr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	TOTAL
Trésorerie de départ	105 000,00 €											
Encaissements	95 000,00 €	85 000,00 €	115 000,00 €	115 000,00 €	120 000,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €	115 000,00 €	115 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	1 250 000,00 €
<b>Total encaissements</b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>85 000,00 €</b>	<b>115 000,00 €</b>	<b>115 000,00 €</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>125 000,00 €</b>	<b>125 000,00 €</b>	<b>115 000,00 €</b>	<b>115 000,00 €</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>1 355 000,00 €</b>
Remboursement emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remboursement PGE	6 500,00 €	6 500,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	34 600,00 €
Achats marchandises	66 500,00 €	59 500,00 €	80 500,00 €	80 500,00 €	84 000,00 €	87 500,00 €	87 500,00 €	80 500,00 €	80 500,00 €	84 000,00 €	84 000,00 €	875 000,00 €
Factures gaz, eau et électricité	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	8 800,00 €
Fournitures équipements et divers	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	2 750,00 €
Locations diverses	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	5 500,00 €
Locations immobilières	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €	52 800,00 €
Entretien, réparations	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	19 800,00 €
Assurances	900,00 €	900,00 €	900,00 €	900,00 €	900,00 €	900,00 €	900,00 €	900,00 €	900,00 €	900,00 €	900,00 €	9 900,00 €
Honoraires comptables et divers	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	13 200,00 €
Communication, publicité	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	4 400,00 €
Abonnements téléphone et internet	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	2 750,00 €
Frais bancaires, agios	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	8 800,00 €
Redevance	2 460,00 €	1 020,00 €	1 380,00 €	1 380,00 €	1 440,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 380,00 €	1 380,00 €	1 440,00 €	1 440,00 €	16 320,00 €
Rémunération salariés	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	165 000,00 €
Charges sociales salariés	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	44 000,00 €
Impôts et taxes						2 200,00 €						2 200,00 €
<b>Total décaissements</b>	<b>106 160,00 €</b>	<b>97 720,00 €</b>	<b>114 980,00 €</b>	<b>114 980,00 €</b>	<b>118 540,00 €</b>	<b>124 900,00 €</b>	<b>122 100,00 €</b>	<b>114 980,00 €</b>	<b>114 980,00 €</b>	<b>118 540,00 €</b>	<b>118 540,00 €</b>	<b>1 265 820,00 €</b>

<b>Solde de trésorerie</b>	<b>93 840,00 €</b>	<b>-12 720,00 €</b>	<b>20,00 €</b>	<b>20,00 €</b>	<b>1 460,00 €</b>	<b>700,00 €</b>	<b>2 900,00 €</b>	<b>20,00 €</b>	<b>20,00 €</b>	<b>1 460,00 €</b>	<b>1 460,00 €</b>	<b>89 180,00 €</b>
<b>Trésorerie cumulée</b>	<b>93 840,00 €</b>	<b>81 120,00 €</b>	<b>81 140,00 €</b>	<b>81 160,00 €</b>	<b>82 620,00 €</b>	<b>83 320,00 €</b>	<b>86 220,00 €</b>	<b>86 240,00 €</b>	<b>86 260,00 €</b>	<b>87 720,00 €</b>	<b>89 180,00 €</b>	<b>89 180,00 €</b>